



Bulletin Officiel

N°6349 Mercredi 05 Mai 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO 3

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 6

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES & EXTRAORDINAIRE

NEW BODY LINE 7

SOTRAPIL 8

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 9

SOTUMAG 10

UIB ASSURANCES 11

DELICE HOLDING AGO -AGE 12

SICAV AXIS TRESORERIE 14

STRATEGIE ACTIONS SICAV 15

SICAV ENTREPRISE 16

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

NEW BODY LINE 17

SOTRAPIL 20

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 23

SOTUMAG 26

UIB ASSURANCES 28

DELICE HOLDING 30

DELICE HOLDING AGE 32

INFORMATIONS POST AGO-AGE

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- 34

HANNIBAL LEASE 39

HANNIBAL LEASE AGE 45

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR	46
SICAV OPPORTUNITY	48
SICAV PROSPERITY	50
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	52

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

TUNISIE LEASING ET FACTORING	54
TUNISIE LEASING ET FACTORING	55

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	56
SICAV BNA	57
SICAV TRESOR	58

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 03/05/2021*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- ASSURANCES MAGHREBIA VIE
- UIB ASSURANCES
- SICAV AXIS TRESORERIE
- STRATEGIE ACTIONS SICAV
- SICAV ENTREPRISE

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEW BODY LINE SA
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu **le mercredi 26 mai 2021 à 10h00** au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.
- ✓ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.
- ✓ Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
- ✓ Affectation du résultat 2020.
- ✓ Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020.
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence.
- ✓ Désignation de deux administrateurs indépendants.
- ✓ Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- ✓ Renouvellement du mandat des administrateurs :
 - Mr. REJEB SFAR Karim
 - Mr. REJEB Nessim
 - Mr. REJEB SFAR Hedi
 - Mme REJEB Hanene
- ✓ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- ✓ Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

بلاغ الشركات

دعوة للجلسة العامة العادية

شركة النقل بواسطة الأنابيب ش.خ. إ
شارع الأرض – المركز العمراني الشمالي- 1003 - تونس

يدعى السادة والسيدات المساهمون لحضور الجلسة العامة العادية لشركة النقل بواسطة الأنابيب "سوترا بيل" التي ستعقد يوم **الخميس 10 جوان 2021** بنزل "الشيراتون تونس" على الساعة العاشرة صباحا وذلك للتداول حول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. الإطلاع على التقرير السنوي لمجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2020 والقوائم المالية للسنة المحاسبية المختتمة في 31 ديسمبر 2020،
2. تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات،
3. المصادقة على التقرير السنوي والقوائم المالية لسنة 2020،
4. إبراء ذمة المتصرفين بعنوان سنة 2020،
5. تبويب وتخصيص النتائج للسنة المالية 2020،
6. تحديد مكافأة الحضور للمتصرفين بعنوان سنة 2020،
7. تحديد المنحة المخولة لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2020،
8. المصادقة على تعيين متصرفين جديدين،
9. تجديد عضوية متصرف،
10. الإعلام بالمهام التي يضطلع بها الرئيس المدير العام وبقية أعضاء مجلس إدارة الشركة لدى شركات أخرى،
11. منح الصلاحيات للقيام بإجراءات التسجيل والإشهار وكل ما ينص عليه القانون.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Jeudi 3 Juin 2021 à 15 Heures** à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2020.
- ✓ Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2020.
- ✓ Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2020.
- ✓ Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- ✓ Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2020.
- ✓ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2020.
- ✓ Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020.
- ✓ Réaffectation des réserves à régime spécial.
- ✓ Affectation des résultats de l'exercice 2020.
- ✓ Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- ✓ Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- ✓ Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- ✓ Reconduction de l'autorisation du rachat et de la vente des actions propres de la société.
- ✓ Pouvoirs en vue de formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2020 **le Mercredi 23 JUIN 2021 à 10h00 heures** au siège de la « SOTUMAG » - Route de Naassène Bir Kassâa Ben Arous, pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Examen des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2020.
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.
- 3) Approbation des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2020.
- 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2020.
- 5) Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2020.
- 6) Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2021-2022-2023.
- 7) Quitus aux membres du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société UIB ASSURANCES pour être présent à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu **le 28 MAI 2021 à 10 heures du matin**¹ et qui se tiendra par conférence téléphonique afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'administration ;
- ✓ Lecture du Rapport Général du Commissaire aux comptes ;
- ✓ Lecture et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- ✓ Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2020 ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- ✓ Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marlène PRADEILLES ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Taoufik LACKER HIDARA ;
- ✓ Pouvoir pour la réalisation des formalités.

2021- AS -0540

¹ 10h (heure de Tunis) // 11h (heure de Paris) – par conférence téléphonique

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- «DH» informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société se tiendront **le vendredi 25 juin 2021 respectivement à 10 heures et à 11 heures** à l'Immeuble « JOUMANA » sis à la Zone d'Activité Kheïreddine , la Goulette, Tunis, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- ✓ Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
- ✓ Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
- ✓ Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
- ✓ Approbation des conventions réglementées ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Quitus aux Administrateurs ;
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- ✓ Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
- ✓ Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ✓ Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
- ✓ Transfert du siège social de la Société ;
- ✓ Modification corrélative des statuts de la Société ;
- ✓ Amendement de l'article 24 des Statuts ;
- ✓ Mise-à-jour des Statuts ;
- ✓ Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

NB :

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités Tunisienne pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, la société DELICE HOLDING – SA- « DH » incite ses actionnaires à privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance (signature légalisée) ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Les Formulaire de Vote par correspondance bien remplis et signés (signature légalisée) et les pouvoirs donnés au président de l'assemblée doivent être adressés à l'adresse suivante : Investisseurs@groupedelice.com.tn au plus tard Un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés par l'attestation de propriété d'actions.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2021 ainsi que le formulaire unique de vote par correspondance et le modèle de procuration, sont mis à la disposition des actionnaires, à partir du 28 mai 2021, au siège de la société et en ligne, en consultation et téléchargement via le site web : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs).

2021- AS -0541

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003
Siège Social : Yasmine Tower-Bloc C- 6^{ème} étage
Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 24 mai 2021 à 10 heures** au siège social de la société sis à l'Immeuble Yasmine Tower - Bloc C- 6^{ème} étage - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ;
4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs ;
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021- AS -0542

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

STRATEGIE ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de STRATEGIE ACTIONS SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 28 mai 2021 à 10h30** à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 4 - Quitus aux administrateurs ;
- 5 - Affectation des résultats ;
- 6- Renouvellement des mandats des administrateurs de la SICAV.

2021- AS -0543

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

SICAV ENTREPRISE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV ENTREPRISE invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 28 mai 2021 à 12 heures** à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 4 - Quitus aux administrateurs ;
- 5 - Affectation des résultats.

2021- AS -0544

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**NEW BODY LINE SA**

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Mai 2021.

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 comme suit :

Libellé	Montant DT
Résultat de l'exercice	1 216 169,753
Résultats reportés	20 050,000
Réserves facultatives 2019	293 924,247
Total bénéfice à répartir	1 530 144,000
Affectation pour :	
• Réserve Légale	0,000
• Réserves facultatives	0,000
• Reliquat sur le bénéfice 2020 à répartir	1 530 144,000
• Dividendes à distribuer soit 0,360 dinars par action et 36% du nominal	-1 530 144,000
Nouveau report à nouveau	0,000

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du

(*) Soit un dividende de 0,360 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 36% du nominal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

5^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Désignation de deux administrateurs indépendants :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la liste des candidats sélectionnés pour désigner deux administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme.....

en tant qu'administrateurs indépendants, pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

8^{ème} résolution : Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, une liste des candidats a été mise à la disposition des actionnaires minoritaires pour désigner un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme..... en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

9^{ème} résolution : Renouvellement de mandat des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat des administrateurs suivants :

- 1 M. Karim REJEB SFAR,
- 2 M. Nessim REJEB,
- 3 M. Hédi REJEB SFAR
- 4 Mme. Hanène REJEB,

Décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 :

1. M. Karim REJEB SFAR,
2. M. Nessim REJEB,
3. M. Hédi REJEB SFAR
4. Mme. Hanène REJEB,

Cette résolution mise au vote est adoptée à

10^{ème} résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Univers Audit, membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2021 à 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

11^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2021- AS -0545

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية

شركة النقل بواسطة الأنابيب ش.خ. إ
شارع الأرض – المركز العمراني الشمالي- 1003 - تونس

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 10 جوان 2021.

اللائحة الأولى:

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقاريرين العام والخاص لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2020، وبعد النقاش، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2020 وعلى الإتفاقيات والعمليات الواردة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الثانية:

إنّ الجلسة العامة العادية تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامًا بخصوص تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2020.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الثالثة:

تقرّر الجلسة العامة العادية تبويب وتخصيص النتائج للسنة المالية 2020 والنتائج المؤجلة كالاتي:

النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2020	7 162 142,802	دينار
نتائج مؤجلة (قبل التخصيص)	16 190 483,469	دينار
المجموع القابل للتوزيع	23 352 626,271	دينار
توزيع حصص الأسهم	4 345 110,000	دينار
المساهمة الصافية في الصندوق الاجتماعي	550 000,000	دينار
نتائج مؤجلة (بعد التخصيص)	18 457 516,271	دينار

وتحدّد بذلك مبلغ 1,050 دينار كحصّة مرابيح عن كلّ سهم تؤخذ من النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2020 ويتمّ توزيعها في 2021.

صادقت الجلسة العامّة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الرابعة :

تحدّد الجلسة العامة العادية مكافأة حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2020 بمبلغ ستمائة وخمسون دينار (650,000 دينار) خام عن كلّ جلسة بالنسبة لكلّ عضو مع حدّ أقصى يبلغ ثلاثة آلاف دينار (3.000,000 دينار) خام سنويًا بالنسبة لكلّ عضو.

صادقت الجلسة العامّة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الخامسة :

تحدّد الجلسة العامة العادية منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2020 بمبلغ ستمائة وخمسون دينار (650,000 دينار) خام عن كلّ جلسة بالنسبة لكلّ عضو مع حدّ أقصى يبلغ ثلاثة آلاف دينار (3.000,000 دينار) خام سنويًا بالنسبة لكلّ عضو.

صادقت الجلسة العامّة العادية على هذه اللائحة

اللائحة السادسة :

تصادق الجلسة العامّة العادية على تعيين:

- السيد حميد بن سالم كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيدة فاخطة المحواشي للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجلسة العامّة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم الماليّة لسنة 2022،
- السيد الهادي يوسف كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيدة مليكة عمري للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم الماليّة لسنة 2021.

صادقت الجلسة العامّة العادية على هذه اللائحة

اللائحة السابعة :

تجدّد الجلسة العامّة العادية عضويّة:

- السيد عياد مبارك حلاب كمتصرّف ممثل عن الشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستصادق على القوائم الماليّة لسنة 2023.

صادقت الجلسة العامّة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الثامنة :

1. تطبيقا لاحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية، يعلم الممثل القانوني لشركة النقل بواسطة النقل بواسطة الانايبب، المساهمين بقيام أعضاء مجلس الإدارة بإعلامه بالمهام التي يضطلعون بها لدى شركات أخرى،

2. تطبيقا لاحكام الفقرة الأولى من الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية، يعلم مجلس الإدارة المساهمين بقيام الرئيس المدير العام بإعلامه بالمهام التي يضطلع بها لدى شركات أخرى. تقر الجلسة العامة العادية بإعلامها من طرف المتصرفين ومن طرف الرئيس المدير العام بالمهام التي صرحوا الاضطلاع بها لدى شركات أخرى.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة التاسعة :

تمنح الجلسة العامة العادية كلّ الصلاحيّات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجلسة العامة العادية على هذه اللائحة

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La société Tunisie Profilés Aluminium TPR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 03 Juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions et opérations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseils d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation au compte résultats reportés de la réserve à régime spécial à hauteur de 4.499.900 dinars devenue disponible et provenant de :

- Réinvestissement exonéré dans le capital d'une société implantée dans une zone de développement régional pour un montant de 999.900 dinars, et
- Des sommes placées dans deux fonds gérés auprès d'une SICAR pour des montants respectivement de 1.700.000 dinars et 1.800.000 dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation du résultat 2020

Résultat de l'exercice 2020	20 946 822,341
Montant réinvesti exonéré affecté au compte	-2 998 200,000
Réserve à Régime Spécial	
Résultat disponible	17 948 622,341
Résultat reportés antérieurs	46 441 027,980
Prime d'émission distribuable en franchise de retenue (*)	15 360 000,000
Montant de la réserve Spéciale devenue disponible affecté en report à nouveau	4 499 900,000
<i>(en franchise de retenue à la source)</i>	
Bénéfice distribuable	84 249 550,321
Dividende (soit 0,300 DT par action)	15 000 000,000
Report à nouveau	
<i>(dont 4 859 900 DT en franchise de retenue à la source)</i>	69 249 550,321

(*) En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et de l'article 47 de la loi de finances 2018, la retenue à la source de 10% sur la distribution de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurants au bilan de la société au 31.12.2013. Par conséquent, le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution des dividendes de 15.000.000 DT par un prélèvement sur la prime d'émission en franchise de retenue à la source.

Le reliquat du report à nouveau en franchise de retenue à la source s'élève donc à 4 859 900 DT et sera inscrit au bilan de la société comme étant des fonds propres provenant des exercices antérieurs au 31.12.2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2020, à Vingt Mille (20.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Par dérogation à l'article 17 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, Monsieur pour une période de 2 ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Monsieur accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité des actionnaires minoritaires ayant droit au vote (*)

() On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.*

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier, et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2020, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2020.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2020, approuve les conventions mentionnées dans le dit rapport.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2020.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2020 comme suit:

- Bénéfice net de l'Exercice 2020 :	4.635.285,300D
- Résultats reportés	839,064 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>4.636.124,364 D</u>
- Fonds Social (4.635.285,300X 10%)	<463.528,530>D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>4.172.595,834 D</u>
- Dividendes (15%) =	<1.980.000,000>D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>2.192.595,834D</u>
-Réserves extraordinaire =	<2.192.000,000>D
- Report à nouveau	595,834 D

La distribution des bénéfices ne concernent pas les exercices antérieurs à l'année 2020.

Les dividendes distribués relatifs à l'exercice 2020 ont été fixés à 15 % du capital de la société soit 0,150 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (13.200.000 Dinars).

Les dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2020 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

SIXIEME RESOLUTION :

Constatant la fin du mandat du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation du bureau en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de trois ans 2021-2022-2023 finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

2021- AS -0548

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

La société UIB ASSURANCES publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Mai 2021.

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2020.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2020 au poste de résultats reportés (débit) pour un montant de -384 155,526 Dinars Tunisiens.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, décide d'approuver les conventions de sous location et de tenue de registre des valeurs mobilières de l'UIB ASSURANCES.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration.

CINQUIEME RÉOLUTION

Prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Marlène PRADEILLES et celui de Monsieur Taoufik LACKER HIDARA en qualité d'administrateurs à l'issue de la présente Assemblée Générale, et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Madame Marlène PRADEILLES et de Monsieur Taoufik LACKER HIDARA en qualité d'administrateurs d'UIB ASSURANCES et ce, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

2021- AS -0549

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société Délice Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2020

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** sans réserve lesdits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2020

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2020 :

Résultat de l'exercice	21 341 311
Report à Nouveau	109 939
Résultat disponible	21 451 250
Réserve Légale	1 072 563
Bénéfice Distribuible	20 378 687
Dividendes à distribuer	20 315 687
Résultats reportés	63 000

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de **20 315 687 dinars** à titre de dividende soit **0,370 dinars** par action à payer à partir du2021

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2020 à la somme globale et annuelle de **45 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2020 à la somme globale et annuelle de **35 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux adjoints dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société Délice Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

DEUXIEME RESOLUTION : Transfert du siège social de la Société

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social actuel sis à l'immeuble le Dôme rue du Lac Léman Les Berges du Lac II, au nouveau siège à savoir :

Immeuble « JOUMANA », Les Berges du Lac III, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 - Tunis.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Modification corrélative des statuts de la Société

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

Article 04 « nouveau » : Siège

Le siège social est fixé à l'Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 - Tunis.

Ce siège peut être transféré dans tout endroit de la même ville ou ailleurs sur le territoire Tunisien ou à l'étranger suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La société pourra avoir des succursales, agences ou bureaux partout par simple décision du conseil d'administration s'il jugera utile de les créer.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Modification de l'article 24 des statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'ajouter un point au niveau de *l'alinéa 2 du Paragraphe (2) de l'article 24* des Statuts qui dispose que :

« Les emprunts et les prêts conclus par la société avec ses filiales et dont le montant excède vingt millions de dinars ».

Les autres stipulations de l'article 24 des Statuts restent inchangées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Mise à jour des statuts ;

Suite aux résolutions ci-dessus mentionnées, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts et la modification des articles 4 et 24. Les autres articles des statuts restent inchangés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2021, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-Résolutions adoptées :**Première résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités de déroulement de cette assemblée à distance via la technique de la Vidéo-Conférence, conformément aux mesures gouvernementales en date du 07/04/21, interdisant tout rassemblement privé et public.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2020 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 8.198.077,833 Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2020 comme suit :

PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2020	
BENEFICE DE L'EXERCICE	8 198 077,833
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONORE	8 100 000,000
Reliquat	98 077,833
REPORT A NOUVEAU	767 442,201
RESERVES DEVENUES DIPONIBLES	0,000
Somme à affecter	865 520,034
RESERVE LEGALE (5%)	0,000
RESERVE A REGIME SPECIAL	0,000
DIVIDENDE A DISTRIBUER	000,000
REPORT A NOUVEAU	865 520,034

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 ,205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des membres du conseil d'administration et la désignation du conseiller comme suit :

Administrateurs représentants l'Arab Bank PLC

- Mme Randa SADIK
- Mr Nasri MALHAME
- Mr Ghassen TARAZI
- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr Naim EL HUSSEINI
- Mr Firas ZAYYED

Administrateurs tunisiens

- Mr Ferid ABBES
- Mr Mohamed BEN SEDRINE
- Mr Ridha ZERZERI

Administrateurs indépendants

- Mr Mohamed Ahmed EL ESSES
- Mr Ali Ben Taher DEBAYA

Administrateurs représentant les petits porteurs

- Mr Yahia Youssef BAYAH

Conseiller

- Mr Ahmed RJIBA

Les administrateurs et le conseiller ainsi nommés sont élus pour une durée de 3 ans ; leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers

consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2020 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 12.458 milles dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée Générale Ordinaire l'approbation du renouvellement des cabinets :

1) Cabinet MS Louzir Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

2) La Générale d'Audit et Conseil. GAC,

En tant que Commissaire aux comptes de l'Arab Tunisian Bank pour les exercices comptables 2021,2022 et 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Sur Proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire autorise l'émission d'un emprunt obligataire de 300.000.000 TND (Trois Cent Millions de Dinars), qui sera effectué dans un délai maximum de 5 ans à partir de la tenue de l'AGO tenue le 28/04/2021, et confère au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires pour la réalisation dudit emprunt en seule ou plusieurs tranches et également la détermination de ses conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF			
AC1	1	314 423	269 710
AC2	2	440 128	496 172
AC3	3	5 121 128	4 822 505
AC4	4	-	-
AC5	5	1 315 915	1 376 725
AC6	6	95 178	82 690
AC7	7	112 441	102 562
TOTAL ACTIF		7 399 214	7 150 364
PASSIF			
PA1	8	58 000	674 000
PA2	9	124 896	219 178
PA3	10	5 970 282	5 242 762
PA4	11	484 024	293 122
PA5	12	208 060	175 548
TOTAL PASSIF		6 845 262	6 604 610
CAPITAUX PROPRES			
CP1		100 000	100 000
CP2		453 087	444 987
CP5		865	767
CP6		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	553 952	545 754
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 399 214	7 150 364

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour exonérés Réinvest disponible	Réserve pour exonérés Réinvest indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2020 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	8 198	553 952
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2020											
Réserve pour réinvestissement						8 100				(8 100)	-
Dividendes											
Résultats reportés									98	(98)	
Solde au 31.12.2020 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	-	553 952

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

عضو مجلس الإدارة وجنسيته	عضويته في مجالس إدارات شركات أخرى	إنتهاء المدة	الوظائف التي يشغلها حالياً خارج الشركة التابعة
الأنسة رندة محمد توفيق الصادق / أردنية	- بنك عُمان العربي - البنك العربي استراليا - شركة مجموعة العربي للاستثمار - Endeavor Jordan	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	نائب المدير العام التنفيذي / البنك العربي
السيد فريد عباس / تونسية	- رئيس مجلس ادارة شركة SETCAR - MAGRIMEX - STAROIL - رئيس مجلس ادارة الشركة العربية للإيجار	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	مدير عام شركة SETCAR
السيد غسان حنا سليمان ترزي / أردنية	البنك العربي أوروبا	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	المدير المالي للمجموعة / البنك العربي
السيد نعيم راسم كامل الحسيني / السعودية	- البنك العربي الإسلامي الدولي - شركة الفنادق والسياحة الأردنية	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	مدير ادارة الخدمات المصرفية للأفراد/ البنك العربي
السيد وليد محي الدين محمد السهموري / أردنية	- البنك العربي السوداني - بنك عُمان العربي - الشركة الأردنية لضمان القروض - شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات - شركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار - شركة التجمع البنكي لإدارة الشركات (ممثل شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات) - شركة الصندوق السعودي الأردني للاستثمار (ممثلا لشركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار)	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	مدير منطقة الأردن / البنك العربي
السيد نصري فكتور ملحني / سويسرية		الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	
السيد فراس جاسر جميل زياد / أردنية	- شركة مجموعة العربي للاستثمار	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	مدير التخطيط المالي والتقارير / البنك العربي
السيد يحيى يوسف بياحي / تونسية	شركة TPR	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	رئيس ومدير عام شركة TPR Sotuver Sicam
السيد حمادي بن سدرين / تونسية	---	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	---
السيد رضا الزرزري / تونسية	- شركة GMT - شركة ATL GMG	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	مدير عام مجمع الزرزري
السيد علي بن الطاهر دبية / تونسية	- رئيس مجلس ادارة شركة اموال مخاطرة " سند سيكار " منذ 2011 - عضو مجلس ادارة كعضو مستقل لعدة شركات	الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	شريك في مكتب دراسات واستثمارات مالية
السيد محمد أحمد محمد العسوس / أردنية		الجلسة العامة التي تصادق على القوائم المالية لسنة 2023	المدير التنفيذي لشركة G-Path for Consulting Services - البحرين

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 avril 2021, la société Hannibal Lease publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2020 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat Net 2020	- 3 991 443
Total report à nouveau 2019	7 426 598
Report à nouveau 2019 sans franchise de retenue à la source	6 751 206
Report à nouveau 2019 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Total	3 435 155
Réserves légales 5 %	171 758
Solde à affecter	3 263 398
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	2 588 006
Total Report à nouveau	3 263 398

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 les Administrateurs dont les noms suivent :

- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par M. Hatem BEN AMEUR.
- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par Mme Dadou Hedia DJILANI.
- Financière Tunisienne S.A. représentée par M. Ali Sabri ESSEGHAIER.
- United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD.
- Tunis International Bank TIB représentée par M. Mohamed FEKIH.
- Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme Myriam BEN ABDENNEBI.
- M. Hédi DJILANI.
- M. Abderrazak BEN AMMAR.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de renouveler le mandat de M. Abdessatar KRIMI et M. Mohamed BERRAIES en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, après une séance de vote où les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter, M. MOHAMED KAANICHE en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2021 et 2022 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet F.M.B.Z. KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021 un montant net de 90.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2021 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2019</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	19 346 396	23 003 296
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	585 072 547	672 070 786
Portefeuille-titres de placement	28 186 220	839 379
Portefeuille d'investissement	10 759 953	10 759 953
Valeurs Immobilisées	22 375 118	20 021 856
Autres actifs	6 792 746	5 779 037
TOTAL DES ACTIFS	<u>672 532 980</u>	<u>732 474 307</u>
PASSIFS	31 Décembre <u>2020</u>	31 Décembre <u>2019</u>
Concours bancaires	0	22 551 679
Dettes envers la clientèle	6 870 947	7 375 719
Emprunts et dettes rattachées	526 037 704	544 101 084
Fournisseurs et comptes rattachés	63 400 056	74 543 711
Autres passifs	9 290 926	12 805 980
TOTAL DES PASSIFS	<u>605 599 633</u>	<u>661 378 172</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	55 000 000	40 180 000
Réserves	9 073 829	9 012 285
Prime d'émission	0	13 996 000
Actions propres	(403 879)	(389 349)
Résultats reportés	3 263 398	8 297 198
Total des capitaux propres	<u>66 933 348</u>	<u>71 096 134</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>672 532 980</u>	<u>732 474 307</u>

III- L'état d'évolution des capitaux

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	193 701	8 664 341	(389 349)	-	69 553	71 096 134
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juin 2020		436 695				(367 143)			(69 553)	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	14 866 600			(13 996 000)		(870 600)				-
Réduction du capital décidée par l'AGE du 16 Juin 2020	(46 600)						36 068	10 532		-
Rachat d'actions propres							(50 599)			(50 599)
Encaissement de dividendes sur actions propres										0
Prélèvement sur fonds social					(120 745)					(120 745)
Résultat de l'exercice 2020									(3 991 443)	(3 991 443)
Solde au 31 décembre 2020	55 000 000	3 930 605	4 887 979	0	72 956	7 426 598	(403 879)	10 532	(3 991 443)	66 933 348
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Avril 2021		171 758				(4 163 201)			3 991 443	0
Solde au 31 décembre 2020 après affectation du résultat	55 000 000	4 102 363	4 887 979	0	72 956	3 263 398	(403 879)	10 532	0	66 933 348

IV- Liste des membres du Conseil d'administration

Membre du Conseil d'Administration	Activité Professionnelle et mandat dans d'autres conseils d'administration	Durée du mandat
M. Hédi DJILANI	PDG et Administrateur des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN, SMVDA Ennour.	2021-2023
M. Ali Sabri ESSGHAIER	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes, Eclair Prym Maroc, Eclair Prym France. DGA de la société Immobilière Echerifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A. Administrateur LIN.	2021-2023
M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société investment Trust Tunisia, DGA Confection Ras Jebel.	2021-2023
Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans des sociétés Financière Tunisienne, et Représentation Internationale.	2021-2023
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL. Administrateur TUNINVEST SICAR, GABES INVEST SICAR, Tunisie Sicav, Sicav Plus, Eclair Prym Maroc SA et Eclair Companie Internationale.	2021-2023
M. Mohamed FEKIH	Directeur Général de Tunis Inetrnational Bank TIB, Membre du conseil d'administration et du comité exécutif de Gulf Bank Algérie, Président du Conseil SACEM Industries – Tunisie, Membre du conseil et du comité des risques de FIMBank plc, Malte et membre du conseil d'administration de London Forfaiting company– London.	2021-2023
M. Mohamed SALAH FRAD	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa (UGFS-NA), Gérant de United Gulf Advisory Services (UGAS), Administrateur de WikiStartup, de l'Instance Tunisienne de l'Investissement et de plusieurs sociétés appartenant au portefeuille des fonds (FCPR et FA) gérés par UGFS-NA.	2021-2023
Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier à la Mutuelle Assurance de l'Enseignement.	2021-2023
M. Mohamed BERRAIES	Retraité.	2021-2023
M. Abdessatar KRIMI	Retraité, Gérant de la société « Académie Inernationale lutte contre la corruption AILCC».	2021-2023
M. Mohamed KAANICHE	Retraité, Consultant.	2021-2023

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 avril 2021.

RESOLUTIONS ADOPTEES

Mise en conformité des statuts de la société avec les dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement et de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve la modification des articles 8, 13, 19, 22 et 23 des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0554

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR
 SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
 Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2020	7.491.366,582
Régularisation du résultat d'exploitation	-292.727,576
Report à nouveau - Exercice 2019	139,163
Sommes distribuables - Exercice 2020	7.198.778,169
Dividendes	7.197.892,809
Report à nouveau - Exercice 2020	885,360

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2020 à **4,821 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 885,360 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **18 mai 2021**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023, les administrateurs suivants :

- Monsieur Walid SAIBI
- Monsieur Elyes WALHA
- Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV OPPORTUNITY
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

SICAV OPPORTUNITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

En dinars

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	-7.828,331
Régularisation du résultat d'exploitation	391,110
Sommes capitalisées – Exercice 2020	-7.437,221

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Messieurs Walid SAIBI et Elyes WALHA en tant que nouveaux administrateurs de la société, telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 février 2021 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 en remplacement de Messieurs Chokri DAGDOUG, Mohamed Walid DACHRAOUI et Mhamed BRAHAM.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

- Monsieur Walid SAIBI
- Monsieur Elyes WALHA
- Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0556

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PROSPERITY
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV PROSPERITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2020	170.330,821
Régularisation du résultat d'exploitation	-9.037,927
Sommes capitalisées - Exercice 2020	161.292,894

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Sofiane HAMMAMI et Madame Mariem BERGAOUI en tant que nouveaux administrateurs de la société, telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 février 2021 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 en remplacement de Messieurs Mohamed Walid DACHRAOUI et Mhamed BRAHAM.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

- Monsieur Sofiane HAMMAMI
- Madame Mariem BERGAOUI
- Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0557

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2020	13.337.684,029
Régularisation du résultat d'exploitation	1.231.152,164
Sommes capitalisées – Exercice 2020	14.568.836,193

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Messieurs Hatem SAIGHI et Sabeur ELLOUMI en tant que nouveaux administrateurs de la société, telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 février 2021 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui

statuera sur les comptes de l'exercice 2021 en remplacement de Messieurs Mohamed Walid DACHRAOUI et Mhamed BRAHAM.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

- Monsieur Hatem SAIGHI
- Monsieur Sabeur ELLOUMI
- Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0558

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082-Tunis

Tunisie Leasing et Factoring informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2021 a décidé la distribution en date du 18 mai 2021, d'un dividende de 0,360 DT par action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0559

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082-Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring (TLF), réuni le 30 avril 2021, a décidé la nomination de Monsieur Ahmed EL KARM au poste de Président du Conseil d'Administration de la société. Monsieur EL KARM succède à Monsieur Ahmed ABDELKEFI qui a décidé de prendre sa retraite.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2021- AS -0560

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège Social : Rue Hédi Nourra-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020, **à compter du 21 mai 2021:**

Un dividende brut de 5,277 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITALAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2021- AS -0561

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BNA
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège Social : Rue Hédi Nourra-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2021, SICAV BNA informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020, à **compter du 21 mai 2021** :

Un dividende brut de 0,442 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2020, un dividende de :

4,821 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **18 mai 2021** aux guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2021- AS -0563

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	202,314	202,375		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 16/04/07	135,663	138,086	138,114		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE 01/02/99	113,878	115,581	115,595		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE 18/09/17	121,243	123,617	123,655		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI 01/06/01	118,816	120,925	120,944		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA 27/09/18	116,618	119,309	119,334		
7	FINA O SICAV	FINACORP 11/02/08	114,359	116,113	116,127		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST 01/10/92	46,744	47,280	47,286		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST 22/09/94	33,122	33,703	33,708		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST 06/07/09	112,226	114,210	114,226		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11	FCP SALAMETT CAP	AFC 02/01/07	17,534	17,825	17,827		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	126,004	127,516	127,571		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF 25/02/08	1,178	1,184	1,184		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI 15/11/17	118,928	121,217	121,254		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA 10/07/15	11,622	11,804	11,805		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX 03/04/07	166,484	169,548	169,575		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC 02/01/07	11,578	11,757	11,759		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT 18/12/15	94,477	96,480	96,500		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI 23/01/06	1,846	1,881	1,883		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS 17/05/93	63,361	64,217	64,224		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 25/04/94	132,558	134,829	134,699		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 11/11/01	105,737	106,000	106,094		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST 17/02/20	105,648	107,459	107,474		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 02/04/08	135,529	139,802	140,200		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 02/04/08	519,152	532,761	533,800		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE 15/10/08	135,683	138,441	138,396		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE 15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE 15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI 28/07/08	168,397	170,045	169,721		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS 06/09/10	95,444	93,756	93,457		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS 09/05/11	125,190	126,572	126,631		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	160,682	168,713	169,465		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	143,868	150,052	150,715		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS 04/06/07	22,000	22,509	22,567		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE 19/01/16	91,681	90,713	90,563		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 05/02/04	2147,555	2187,486	2195,670		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX 24/10/08	125,405	127,560	128,251		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE 04/05/09	211,191	218,283	219,128		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS 16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI 23/01/06	2,820	2,909	2,923		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI 23/01/06	2,535	2,612	2,628		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA 11/12/14	67,913	66,272	66,734		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI 15/09/09	1,226	1,266	1,264		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST 24/03/15	1,276	1,291	1,292		
45	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST 24/03/15	1,203	1,227	1,235		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST 24/03/15	1,178	1,201	1,211		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA 09/11/15	112,701	115,261	114,461		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF 25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49	FCP MOUASSASSET	AFC 17/04/17	1142,671	1172,669	1174,597		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA 19/05/17	12,972	13,404	13,334		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 06/11/17	9,852	10,086	10,120		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE 10/04/00	86,094	89,043	89,208		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53	SANADETT SICAV	AFC 01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	111,036	111,050
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST 10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,395	102,408
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST 10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,484	109,500
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION 01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,781	106,796
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE 07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,635	109,667
58	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,625	111,647
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX 06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	108,077	108,092
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,965	104,979
61	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF 12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,087	104,096
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE 17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,314	103,329
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE 07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	104,988	105,005
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA 20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,477	107,488
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE 02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,207	106,219
66	SICAV RENDEMENT	SBT 02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,833	101,847
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF 16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,854	105,866
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST 10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	106,001	106,015
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT 05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,229	108,241
70	SICAV L'EPARGNANT	STB FINANCE 20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,404	106,432
71	AL HIFADH SICAV	TSI 15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,790	105,802
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS 01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,816	108,828
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE 15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	100,559	100,569
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,827	109,848
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL 31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,868	107,917
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE 20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	109,206	109,221
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>							
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL 07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,544	114,676
<i>SICAV MIXTES</i>							
78	ARABIA SICAV	AFC 15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	64,418	64,577
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX 14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	92,512	92,340
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE 26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,760	17,732
81	SICAV CROISSANCE	SBT 27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	290,913	291,605
82	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT 01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2250,290	2242,647
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE 30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	72,581	72,304
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE 01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,504	56,414

85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,313	106,177
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,837	11,853
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,526	14,523
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,596	15,663
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,806	13,851
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	147,382	146,615
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,510	9,443
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	100,569	99,751
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	76,895	76,710
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	77,376	77,226
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	101,910	102,001
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	92,216	92,275
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,074	10,042
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	97,875	97,954
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	146,445	146,642
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,003	104,515
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	116,898	117,619
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	118,443	118,978
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	197,211	195,898
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	180,601	180,137
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,537	170,249
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,431	23,267
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	135,101	133,749
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,070	156,766
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5332,782	5404,171
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5510,142	5531,742
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,397	89,291
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4523,061	4585,845
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,122	10,163
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	168,322	168,992
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10779,495	10809,783
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	129,216	128,397

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 Juin 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (FMBZ-KPMG Tunisie).

BILAN AU 31/12/2020 AMV
 (chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019
ACTIFS INCORPORELS					
Investissement de recherche et de developpement	3.1	42.585	42.585	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	3.1.1	585.120	290.781	294.339	118.590
	3.1.2	627.704	333.366	294.339	118.590
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION					
Installations techniques et machines	3.2	1.257.005	661.597	595.408	630.915
Autres installations, outillage et mobilier	3.2.1	227.584	160.192	67.392	62.140
Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours	3.2.2	950	0	950	950
		1.485.539	821.789	663.750	694.005
PLACEMENTS					
Terrains et constructions	3.3				
Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	675.000	73.125	601.875	618.750
Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	14.366.060	859.722	13.506.338	13.702.084
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées		0	0	0	0
Parts dans les entreprise avec liens de participation		0	0	0	0
Autres placements					
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	3.3.3	35.360.338	1.548.453	33.811.886	32.756.277
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	322.288.805	3.093.603	319.195.202	272.753.011
Autres prêts	3.3.5	1.759.905	0	1.759.905	1.740.258
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.6	759.046	0	759.046	427.091
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	3.3.7	10.628.866	0	10.628.866	10.243.762
		385.838.020	5.574.903	380.263.117	332.241.233
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES					
Provisions d'assurances vie	3.4	4.705.421	0	4.705.421	4.592.999
Provision pour sinistres	3.4.1	6.934.883	0	6.934.883	3.489.545
	3.4.2	11.640.304	0	11.640.304	8.082.545
CRÉANCES					
Créances nées d'opérations d'assurances directe					
Primes acquises et non émises	3.5	24.114	0	24.114	(8.709)
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3.5.1	6.576.910	1.562.139	5.014.771	4.036.119
Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.2	6.233.790	0	6.233.790	7.933.206
Autres créances					
Personnel	3.5.3	96.593	0	96.593	84.819
Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3.5.4	873.201	0	873.201	780.583
Débiteurs divers	3.5.5	2.314.158	0	2.314.158	591.304
	3.5.6	16.118.766	1.562.139	14.556.627	13.417.321
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS					
Avoirs en banques, CCP et caisses	3.6	10.398.024	811.328	9.586.696	8.422.017
Charges reportées	3.6.1	205.624	0	205.624	308.435
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.2	13.426.574	0	13.426.574	11.072.629
Autres comptes de régularisation	3.6.3	2.050.285	0	2.050.285	2.262.301
	3.6.4	26.080.507	811.328	25.269.179	22.065.383
TOTAL DES ACTIFS		441.790.840	9.103.525	432.687.315	376.619.077

BILAN AU 31/12/2020 AMV
 (chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019 Retraité*	31/12/2019 Publié
CAPITAUX PROPRES	4.1			
Capital social		20.000.000	20.000.000	20.000.000
Réserves et primes liées au capital social		20.741.539	15.263.672	15.263.672
Autres capitaux propres		12.832.808	12.854.840	12.854.840
Résultats reportés		111.808	91.481	91.481
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		53.686.154	48.209.994	48.209.994
Résultat de l'exercice *		9.177.799	7.768.294	7.666.136
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		62.863.953	55.978.288	55.876.130
PASSIFS	4.2			
Provisions techniques brutes	4.2.1			
Provisions d'assurance vie	4.2.1.1	303.257.561	263.311.227	263.311.227
Provisions pour sinistres	4.2.1.2	26.968.293	21.296.023	21.296.023
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.1.3	7.685.500	6.226.606	6.226.606
Provisions pour égalisation	4.2.1.4	2.583.732	3.031.566	3.031.566
Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.1.5	10.628.871	10.243.766	10.243.766
		351.123.956	304.109.189	304.109.189
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	4.2.2	11.475.632	3.663.488	3.663.488
AUTRES DETTES	4.2.3			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	2.034.540	2.065.201	2.065.201
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.2	1.341.554	6.454.514	6.454.514
Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.3	75.211	83.259	83.259
Personnel	4.2.3.4	671.660	605.593	605.593
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques *	4.2.3.5	1.735.957	1.402.422	1.504.580
Créditeurs divers	4.2.3.6	1.182.788	1.570.209	1.570.209
		7.041.710	12.181.198	12.283.356
AUTRES PASSIFS	4.2.4			
Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	182.064	686.914	686.914
		182.064	686.914	686.914
TOTAL DU PASSIF		369.823.362	320.640.789	320.742.947
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		432.687.315	376.619.077	376.619.077

* chiffres retraités à des fins de comparabilité (cf. Note 4-1)

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE AU 31/12/2020 AMV (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2020	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2020	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2020	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2019
Primes	5.1	77.268.613	(6.431.721)	70.836.892	58.838.219
Primes émises		77.268.613	(6.431.721)	70.836.892	58.838.219
Produits des placements	5.2	29.908.250		29.908.250	23.851.198
		27.322.095		27.322.095	21.713.246
Revenus des placements		19.582.826		19.582.826	16.222.581
Autres produits de placements		7.739.269		7.739.269	5.490.664
		2.586.154		2.586.154	2.137.952
Reprises de corrections de valeurs sur placements		586.891		586.891	737.958
Profits provenant de la réalisation des placements		1.999.263		1.999.263	1.399.994
Plus values non réalisées sur placements	5.3	359.551		359.551	222.822
Autres produits techniques		821	0	821	1.239
Charges de sinistres	5.4	(30.075.856)	5.830.729	(24.245.127)	(18.478.805)
Montants payés	5.4.1	(24.403.586)	2.385.391	(22.018.195)	(16.254.826)
Variation de la provision pour sinistres		(5.672.270)	3.445.338	(2.226.932)	(2.223.978)
Variation des autres provisions techniques		(41.342.498)	112.421	(41.230.077)	(35.706.133)
Provisions d'assurances vie		(39.946.334)	112.421	(39.833.913)	(31.353.691)
Autres provisions techniques		(1.011.059)		(1.011.059)	(4.743.328)
Provisions pour contrats en unités de comptes		(385.105)		(385.105)	390.887
Participation aux bénéfiques et ristournes		0	168.373	168.373	181.707
Frais d'exploitation	5.5	(13.375.400)	192.792	(13.182.608)	(12.845.212)
Frais d'acquisition	5.5.1	(9.224.639)		(9.224.639)	(9.562.972)
Frais d'administration	5.5.2	(4.150.761)		(4.150.761)	(3.428.342)
Commissions reçues des réassureurs			192.792	192.792	146.102
Autres charges techniques	5.6	(1.472.940)		(1.472.940)	(1.072.401)
Charges de Placements	5.7	(5.896.920)		(5.896.920)	(3.664.327)
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		(1.593.259)		(1.593.259)	(1.560.464)
Correction de valeurs sur placements		(3.750.516)		(3.750.516)	(1.155.513)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(553.144)		(553.144)	(948.351)
Moins values non réalisées sur placements	5.8	0		0	(25.292)
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	5.9	(3.184.397)	0	(3.184.397)	(2.762.293)
Sous total : Résultat technique		12.189.225	(127.405)	12.061.819	8.540.721

ETAT DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 AMV (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019 Retraité*	31/12/2019 Publié
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		12.061.819	8.540.721	8.540.721
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat		3.184.397	2.762.293	2.762.293
Autres produits non techniques	6.1	36.527	41.655	41.655
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		15.282.744	11.344.670	11.344.670
Impôts sur le résultat *	6.2	(5.313.382)	(3.294.030)	(3.388.123)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		9.969.361	8.050.640	7.956.547
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES *		(791.563)	(282.345)	(290.411)
Résultat net de l'exercice		9.177.799	7.768.294	7.666.136
Effet des modifications comptables	4.1	102.158	0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		9.279.957	7.768.294	7.666.136

* chiffres retraités à des fins de comparabilité (cf. Note 4-1)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNE AU 31/12/2020 (exprimé en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	40.000	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	40.000	0
<u>Engagements donnés</u>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	0	0

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		61.278.567	56.533.662
Sommes versées pour paiement des sinistres		(19.094.239)	(15.537.073)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		7.000.000	3.000.000
Décaissements de primes sur les cessions		(1.229.700)	(1.277.689)
Commissions versées aux intermédiaires		(3.154.421)	(3.347.515)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(6.053.207)	(5.991.079)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(77.189.464)	(66.074.056)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		39.595.120	34.065.826
Remboursements de prêts		763.217	469.466
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(2.773.102)	(2.934.679)
Produits financiers reçus		4.925.319	2.042.297
Autres mouvements		(73.907)	(73.456)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7.1	3.994.184	875.706
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(410.261)	(239.863)
Encaissements provenant de la cession d'immo.corporelles et incorporelles		0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		0	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	1.999.999
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	-410.261	1.760.136
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(2.760.273)	(1.609.471)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7.3	-2.760.273	-1.609.471
Variation de trésorerie		823.650	1.026.371
Trésorerie au début de l'exercice		2.505.786	1.479.415
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3.329.436	2.505.786

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2020

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE se** présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	20 000 000,000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2020, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112, le décret 96-2459 du 30 mars 1996, la norme comptable relative aux états financiers intermédiaires NCT 19 et les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

3.1.1- Investissement de recherche et de développement

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Conception et développement	42 585	42 585	-	0 %
Total valeur brute	42 585	42 585	-	0%
Amortissements	- 42 585	- 42 585	-	0%
Total	-	-	-	-

3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Logiciel	585 120	328 624	256 496	78%
Total valeur brute	585 120	328 624	256 496	78%
Amortissements	- 290 781	- 210 034	- 80 747	38%
Total	294 339	118 590	175 749	148%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3.2.1-Installations techniques et machines

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Aménagements Agencements et Installations	579 666	579 666	-	0%
Matériels de transport	350 575	350 575	-	0%
Matériels informatique	326 764	245 791	80 973	33%
Total valeur brute	1 257 005	1 176 032	80 973	7%
Amortissements	- 661 597	- 545 117	- 116 480	21%
Total	595 408	630 915	- 35 507	-6%

3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Equipements de bureaux	189 784	172 987	16 797	10%
Autres immobilisations	37 800	36 984	816	2%
Total valeur brute	227 584	209 971	17 613	8%
Amortissements	- 160 192	- 147 831	- 12 361	8%
Total	67 392	62 140	5 252	8%

3-3 : Placements

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Constructions d'exploitation	675 000	675 000	-	0%
Total valeur brute	675 000	675 000	-	0%
Amortissements	- 73 125	- 56 250	- 16 875	30%
Total	601 875	618 750	- 16 875	-3%

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Terrains hors exploitation	4 305 222	4 305 222	-	0 %
Constructions hors exploitation	7 860 828	7 860 828	-	0%
Total valeur brute	12 166 050	12 166 050	-	0%
Amortissements	- 859 722	- 663 976	- 195 747	29%
Parts et actions des sociétés immobilières	2 200 010	2 200 010	-	0 %
Total	13 506 338	13 702 084	- 195 747	-1%

3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2020 de **33 811 886 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2020 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **595 379 DT** et à **586 891 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **1 548 453 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Actions non cotées	2 766 026	2 766 026	-	0%
Provision pour dépréciation des titres non cotés	- 421 902	- 327 045	- 94 857	29%
Actions cotées et parts OPCVM	32 594 312	31 530 216	1 064 097	3%
Provision pour dépréciation des titres cotés	- 1 126 551	- 1 212 920	86 369	-7%
Total	33 811 886	32 756 277	1 055 609	3%

3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2020 de **319 195 202 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	150 353 805	130 132 222	20 221 583	16%
Provision pour dépréciation des BTA	- 3 093 603	- 396 711	- 2 696 893	680%
Certificats de dépôts et Comptes à terme	70 500 000	62 600 000	7 900 000	13%
Emprunts obligataires	101 435 000	80 417 500	21 017 500	26%
Total	319 195 202	272 753 011	46 442 190	17%

3-3-5 : Autres prêts

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Avance / contrats Vie	1 180 549	1 163 128	17 421	2%
Prêts aux personnel F.S	579 356	577 130	2 225	0%
Total	1 759 905	1 740 258	19 647	1%

3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2020 de **759 046 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Valeurs remises/ dépôt/cédantes	759 046	427 091	331 955	78%
Total	759 046	427 091	331 955	78%

3.3.7- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève à **10 628 866 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
FCP Maghrebica dynamique	2 943 720	3 153 387	- 209 667	-7%
FCP Maghrebica modéré	3 519 229	3 429 993	89 236	3%
FCP Maghrebica prudence	3 780 255	3 284 697	495 559	15%
FCP Maghrebica select actions	385 662	375 686	9 977	3%
Total	10 628 866	10 243 762	385 104	4%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à **4 705 421 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Provisions mathématiques	4 705 421	4 592 999	112 421	2%
Total	4 705 421	4 592 999	112 421	2%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2020 de **6 934 883 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Provisions pour sinistres	6 934 883	3 489 545	3 445 338	99%
Total	6 934 883	3 489 545	3 445 338	99%

3-5 : Créances

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à **24 114 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Primes acquises et non émises	48 681	7 440	41 241	554%
Primes à annuler	- 24 567	- 16 149	- 8 418	52%
Total	24 114	- 8 709	32 823	-377%

3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **5 014 771 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Créances sur Intermédiaires	-	-	-	
Créances sur assurés	6 576 910	5 537 745	1 039 166	19%
Provisions pour dépréciation des créances sur assurés	-1 562 139	- 1 501 626	- 60 513	4%
Total	5 014 771	4 036 119	978 652	24%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	6 233 790	7 933 206	- 1 699 416	-21%
Total	6 233 790	7 933 206	- 1 699 416	-21%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 31-12-2020 de **96 593 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Avance sur salaires	92 990	78 911	14 079	18%
Prise en charge	3 603	5 908	- 2 305	-39%
Total	96 593	84 819	11 774	14%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique est de **873 201 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Etat Impôt et Taxes RAS	873 201	780 583	92 617	12%
Total	873 201	780 583	92 617	12%

3-5-6 : Débiteurs divers

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Union financière	1 264 864	144 492	1 120 373	775%
Compte d'attente	2 558	30 041	- 27 483	-91%
Assurances MAGHREBIA	1 046 736	416 771	629 965	151%
Total	2 314 158	591 304	1 722 855	291%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Banques	3 328 641	2 504 944	823 697	33%
Caisse	795	842	- 47	-6%
Vir à recevoir	2 305 301	4 756 843	- 2 451 543	-52%
Chèques à enc	3 951 960	1 159 388	2 792 572	241%
Chèques impayés	738 347	558 873	179 474	32%
Valeurs contentieuses	72 981	72 981	-	0 %
Prov deprecia ^t créances/Ass directes	- 811 328	- 631 854	- 179 474	28%
Total	9 586 696	8 422 017	1 164 679	14%

3-6-2 : Charges reportées

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	205 624	308 435	- 102 812	-33%
Total	205 624	308 435	- 102 812	-33%

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Intérêts courus	13 408 902	11 069 193	2 339 708	21%
Loyers courus	17 672	3 436	14 236	414%
Total	13 426 574	11 072 629	2 353 945	21%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	2 015 465	2 239 848	- 224 382	-10%
Charges constatées d'avance	34 819	22 454	12 366	55%
Total	2 050 285	2 262 301	- 212 016	-9%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Capital social	20 000 000	20 000 000	-	0%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	2 000 000	2 000 000	-	0,00%
Reserve pour F.S	676 102	588 235	87 867	15%
Réserves Facultatives	18 065 437	12 675 437	5 390 000	43%
Autres Capitaux Propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	12 832 808	12 854 840	- 22 032	-0%
Résultats reportés	111 808	91 481	20 326	22%
Résultat de l'exercice	9 177 799	7 768 294	1 409 504	18%
Total	62 863 953	55 978 288	6 885 665	12%

Le résultat de l'exercice 2020 est de 9 177 798,568 DT soit 4,589 DT par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2020, l'affectation du résultat de l'exercice 2019 est comme suit :

Bénéfice 2019	7 666 136 DT
+ Report à nouveau antérieur	91 481 DT
Premier reliquat	7 757 618 DT
- Réserve légale	0 DT
Deuxième reliquat	7 757 618 DT
- Réserves pour Fonds social	80 000 DT
Troisième reliquat	7 677 618 DT
+ Réserves pour réinvestissements exonérés	22 032 DT
Quatrième reliquat	7 699 650 DT
- Réserves facultatives	5 390 000 DT

Cinquième reliquat	2 309 650 DT
- Dividendes (1,150 dt par action) soumis à la R/S	2 300 000 DT
Sixième reliquat	9 650 DT
- Report à nouveau	9 650 DT
Septième reliquat	0 DT

Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus de capitaux mobiliers provenant des placements de dépôt à terme dans les comptes ouverts auprès des banques, ainsi que tous autres instruments financiers équivalents (bons de caisse, certificats de dépôt), rémunérés à un taux supérieur à TMM-1, sont soumis à un impôt définitif et libératoire prélevé par voie de retenue à la source de 35%, et ce indépendamment du régime fiscal du bénéficiaire. L'application de cette retenue à la source au titre des revenus sus-indiqués implique le dépôt d'une déclaration rectificative d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 et ce afin de déduire au niveau du résultat fiscal les intérêts courus sur placements au 31 décembre 2019 et ayant supporté la retenue à la source libératoire au taux de 35%.

En 2020, l'impact sur le résultat net de l'exercice 2019 a été constaté au niveau du compte « modifications comptables ». Les chiffres présentés au niveau des états financiers 2019 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

Tableau d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2019 Avant affectation	20 000 000	2 000 000	12 854 840	12 675 437	0	588 235	91 481	7 666 136	55 876 130
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30/06/2020		0	-22 032	5 390 000		80 000	-81 832	-5 366 136	-0
Dividendes distribués			0					-2 300 000	-2 300 000
Soldes au 31/12/2019 Après affectation	20 000 000	2 000 000	12 832 808	18 065 437	0	668 235	9 650	0	53 576 130
Résultats de l'exercice 2020								9 177 799	9 177 799
+/- Variation Réserves Fonds social						7 867			7 867
Modifications comptables							102 158		
Soldes au 31/12/2020 Avant affectation	20 000 000	2 000 000	12 832 808	18 065 437	0	676 102	111 808	9 177 799	62 863 953

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves qui ne sont pas concernées par la retenue à la source de 10% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Réserves légales (non distribuable)	2 000 000	2 000 000	-
Réserves facultatives non soumises à la RAS	-	-	-
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	900 000	900 000	-
Réserves pour réinvestissements financiers distribuables non soumises à la RAS	-	-	-
Total	2 900 000	2 900 000	-

***Résultats reportés :**

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Résultats reportés suivant décision de l'AGO du 30-06-2020	9 650	91 481
Modifications comptables	102 158	-
Total	111 808	91 481

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions techniques brutes

4-2-1-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Prov Mathématiques aff directes	301 379 992	261 741 336	39 638 656	15%
Prov pour frais de gestion	1 877 569	1 569 891	307 678	20%
Total	303 257 561	263 311 227	39 946 334	15%

Il est à signaler qu'en ce qui concerne les contrats d'assurances temporaires décès relatifs à des crédits ayant fait l'objet de reports d'échéances, le décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients, a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report. A ce jour, les données précises sur les reports d'échéances et sur les valeurs actualisées

des capitaux assurés n'ont pas encore été transmises par les banques. De même, aucun accord portant sur les modalités contractuelles liées à la couverture des périodes de reports n'a été conclu avec celles-ci. De ce fait, les engagements provisionnés au 31/12/2020 résultent des conditions contractuelles d'origine.

4-2-1-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

La provision pour sinistres arrêtée au 31-12-2020 présente un solde brut de **26 968 293 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	26 968 293	21 296 023	5 672 270	27%
Total	26 968 293	21 296 023	5 672 270	27%

4-2-1-3 : Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2020 un solde de **7 685 500 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	7 685 500	6 226 606	1 458 893	23%
Total	7 685 500	6 226 606	1 458 893	23%

4-2-1-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2020 à une valeur de **2 583 732 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Provisions pour égalisation	2 583 732	3 031 566	- 447 834	-15%
Total	2 583 732	3 031 566	- 447 834	-15%

4-2-1-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2020 à **10 628 871 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Provisions pour contrats en unités de comptes	10 628 871	10 243 766	385 105	4%
Total	10 628 871	10 243 766	385 105	4%

4.2.2-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à **11 475 632 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	11 475 632	3 663 488	7 812 143	213%
Total	11 475 632	3 663 488	7 812 143	213%

4-2-3 : Autres dettes

4-2-3-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2020 un solde de **2 034 540 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Commissions à servir	2 034 540	2 065 201	- 30 661	-1%
Total	2 034 540	2 065 201	- 30 661	-1%

4-2-3-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à **1 341 554 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	1 341 554	6 454 514	- 5 112 959	-79%
Total	1 341 554	6 454 514	- 5 112 959	-79%

4-2-3-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	75 211	83 259	- 8 048	-10%
Total	75 211	83 259	- 8 048	-10%

4-2-3-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **671 660 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Personnel Charges à payer	671 660	605 593	66 066	11%
Total	671 660	605 593	66 066	11%

4-2-3-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques*

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	1 183 463,196	860 216,021	323 247,175	37,58%
Retenues sur salaires	552 493,453	542 205,801	10 287,652	1,90%
Total	1 735 956,649	1 402 421,822	333 534,827	23,78%

* Rubrique retraitée pour des raisons de comparabilité

4-2-3-6 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **1 182 788 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	53 018	495 703	- 442 685	-89%
Créditeurs divers	1 129 770	1 074 505	55 265	5%
Total	1 182 788	1 570 209	- 387 421	-25%

4-2-4 : Autres passifs

4-2-4-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à **182 064 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Amortissement surcote	127 797	108 005	19 791	18%
produits constatés d'avance	54 267	578 909	- 524 641	-91%
Total	182 064	686 914	- 504 850	-74%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **70 836 892 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Primes émises et acceptées	78 497 715	67 799 460	10 698 254	16%
Variation des primes acquises	41 241	- 118 104	159 345	-135%
Annulation sur exercices antérieurs	- 1 261 925	- 1 544 008	282 083	-18%
Variation des primes à annuler	- 8 418	7 110	- 15 528	-218%
Primes cédées	- 6 431 721	- 7 306 239	874 518	-12%
Total	70 836 892	58 838 219	11 998 673	20%

5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **29 908 250 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Revenus des immeubles	645 671	492 062	153 609	31%
Revenus des valeurs mobilières	448 502	625 642	- 177 140	-28%
Revenus des obligations et titres	7 891 132	6 565 627	1 325 505	20%
Revenus des prêts sur contrats	97 467	59 848	37 619	63%
Revenus des autres placements	7 739 269	5 490 664	2 248 605	41%
Revenus des dépôts	402 450	285 068	117 382	41%
Revenus des BTA	10 084 792	8 178 498	1 906 294	23%
Différence sur le prix de remboursement	1 230 303	830 317	399 986	48%
Gains sur réalisations des placements	757 232	569 676	187 556	33%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	586 891	737 958	- 151 067	-20%
Profits de changes réalisés	11 728	-	11 728	
Intérêts sur dépôts auprès des cédantes	12 813	15 837	- 3 025	-19%
Total	29 908 250	23 851 198	6 057 052	25%

5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2020 un solde brut de **359 551 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Plus-values non réalisées sur placements UC	359 551	222 822	136 729	61%
Total	359 551	222 822	136 729	61%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **22 018 195 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	13 400 607	10 530 693	2 869 915	27%
Rachats	6 646 137	4 449 763	2 196 374	49%
Rachat partiel	3 358 007	2 290 887	1 067 121	47%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 2 385 391	- 1 877 783	- 507 609	27%
Sinistres acceptés	903 195	769 644	133 551	17%
Frais de gestion de sinistres	95 640	91 623	4 017	4%
Total	22 018 195	16 254 826	5 763 368	35%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde de **9 224 639 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Commissions servies	5 561 242	6 025 163	- 463 921	-8%
Autres frais d'acquisition	3 663 397	3 537 810	125 588	4%
Total	9 224 639	9 562 972	- 338 333	-4%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2020 de **4 150 761 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Frais d'administrations	4 150 761	3 428 342	722 418	21%
Total	4 150 761	3 428 342	722 418	21%

5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2020 de **1 472 940 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Autres charges techniques	1 472 940	1 072 401	400 539	37%
Total	1 472 940	1 072 401	400 539	37%

5.7-Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **5 896 920 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	177 313	209 385	- 32 071	-15%
Frais sur valeurs mobilières	1 396 123	1 332 338	63 785	5%
Dotation aux amortissements des immeubles	195 747	195 747	-	0%
Différence sur le prix de remboursement	19 791	34 062	- 14 271	-42%
frais interne de gestion de valeur	19 823	18 741	1 082	6%
Dotation aux provisions /dépreciat° placements	3 292 272	783 023	2 509 249	320%
Intérêts / dépôt réassurance vie	242 706	142 682	100 0245	70%
Perte / réalisation des placements	549 894	942 442	- 392 549	-42%
Pertes de changes réalisées	3 251	5 908	- 2 658	-45%
Total	5 896 920	3 664 327	2 232 592	61%

5-8 : Moins-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2020 un solde brut de **0 DT** et représente les ajustements négatifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Moins-values non réalisées sur placements UC	-	25 292	- 25 292	-100%
Total	-	25 292	- 25 292	

5-9 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Produits des placements Bruts	29 908 249,749	23 851 197,603	6 057 052,146	25,40%
Charges de placements	5 896 919,545	3 664 327,141	2 232 592,404	60,93%
Produits des placements Nets (a)	24 011 330,204	20 186 870,462	3 824 459,742	18,95%
Capitaux propres (b)	53 686 154,466	48 209 993,560	5 476 160,906	11,36%
Provisions techniques (c)	351 123 956,436	304 109 189,001	47 014 767,435	15,46%
Total [(b x a) / (b + c)]	3 184 396,702	2 762 293,236	422 103,466	15,28%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2020 de **51 000 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Autres produits non techniques	51 000	41 655	9 345	22%
Total	51 000	41 655	9 345	22%

6-2 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 31-12-2020 de **14 473 DT**.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Autres charges non techniques	14 473	-	14 473	
Total	14 473	-	14 473	

6-3 : Impôts sur les sociétés

Cette rubrique présente un solde de **5 313 382 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Impôts sur les sociétés	4 223 326	3 388 123	835 204	25%
RAS libératoires	1 090 056	-	1 090 056	
Total	5 313 382	3 388 123	1 925 260	57%

DECOMPTE FISCAL AU 31/12/2020

RÉSULTAT COMPTABLE NET	9 177 799
RÉINTÉGRATIONS	10 133 146
1- Charges non déductibles :	17 703
2- Provisions :	4 010 499
3- Impôt sur les sociétés (35%)	4 223 326
4- Contribution Sociale de Solidarité (3%) 2020	361 999
5- Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat (2%) 2020	241 333
6- Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat (2%) 2019	188 230
7- Retenue à la source libératoire et définitif des PCMT (35%)	1 090 056
DÉDUCTIONS	5 244 298
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	1 432 478
2- Provisions déductibles	248 872
3- Déduction des bénéfiques exceptionnels non imposables :	3 562 948
REINVESTISSEMENT EXONERE	2 000 000
BÉNÉFICE IMPOSABLE	12 066 647
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	4 223 326
Contribution Sociale de Solidarité (3%) à payer au titre de l'exercice 2020	361 999
Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat (2%) à payer au titre de l'exercice 2020	241 333
Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat (2%) à payer au titre de l'exercice 2019	188 230

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2020, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **3 994 184 DT** contre **875 706 DT** au 31-12-2019.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2020, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-410 261 DT** contre **1 760 136 DT** au 31-12-2019.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2020, un montant de **-2 760 273 DT** contre **-1 609 471 DT** au 31-12-2019.

La trésorerie au 31-12-2020 s'élève à **3 329 436 DT** contre **2 505 786 DT** au 31-12-2019 enregistrant une variation de **823 650 DT**.

ANNEXES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Annexe N° 8
Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585	-	-	42 585	42 585	-	-	-	-	-	42 585	-	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	328 624	256 496	-	585 120	210 034	-	80 747	-	-	-	290 781	-	294 339
1.3 Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.4 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs incorporels	371 208	256 496	-	627 704	252 618	-	80 747	-	-	-	333 366	-	294 339
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 176 032	80 973	-	1 257 005	545 117	-	116 480	-	-	-	661 597	-	595 408
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	209 971	17 613	-	227 584	147 831	-	12 361	-	-	-	160 192	-	67 392
2.3 Acomptes versés	950	-	-	950	-	-	-	-	-	-	-	-	950
Total actifs corporels d'exploitation	1 386 953	98 586	-	1 485 539	692 948	-	128 841	-	-	-	821 789	-	663 750
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	15 041 060	-	-	15 041 060	720 226	-	212 622	-	-	-	932 847	-	14 108 213
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	309 186 222	50 222 826	-	359 409 048	-	1 936 675	-	2 705 380	-	-	4 642 056	-	354 766 992
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	34 296 242	1 064 097	-	35 360 338	-	1 539 965	-	8 488	-	-	1 548 453	-	33 811 886
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	273 149 722	49 139 083	-	322 288 805	-	396 711	-	2 696 893	-	-	3 093 603	-	319 195 202
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	1 740 258	19 647	-	1 759 905	-	-	-	-	-	-	-	-	1 759 905
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	427 091	331 955	-	759 046	-	-	-	-	-	-	-	-	759 046
3.6 Placements des contrats en UC	10 243 762	385 104	-	10 628 866	-	-	-	-	-	-	-	-	10 628 866
Total placements	334 898 134	50 939 886	-	385 838 020	720 226	1 936 675	212 622	2 705 380	-	-	932 847	4 642 056	380 263 117
Total général	336 656 296	51 294 968	-	387 951 264	1 665 792	1 936 675	422 210	2 705 380	-	-	2 088 002	4 642 056	381 221 206

Annexe 9 Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute:	Valeur nette:	Juste valeur:	Plus ou moins-value latente:
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 841 050	11 908 203	12 841 050	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	14 950 311	13 711 679	18 620 161	3 669 850
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	22 610 037	22 300 216	24 460 661	1 850 623
Obligations et autres titres à revenu fixe	322 288 805	319 195 202	338 790 960	16 502 155
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	1 180 549	1 180 549	1 180 549	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	759 046	759 046	759 046	-
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	10 628 866	10 628 866	10 628 866	-
Total	385 258 664	379 683 761	407 281 293	22 022 629
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	383 799 608	378 224 705	405 369 475	21 569 867
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	5 392 865	5 392 865	5 392 865	-

Annexe N° 11
Ventilation des charges et des produits des placements

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements Immobiliers				
1.1 Immeubles	-	645 671	645 671	373 060
1.2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-	-
	-	645 671	645 671	373 060
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	-	12 072 327	12 072 327	2 991 417
2.2 Emprunts obligataires	-	7 891 132	7 891 132	-
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	-	625 785	625 785	435 277
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	-	297 861	297 861	273 658
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	66 747	66 747	-
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	-	45 000	45 000	161 604
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	8 141 719	8 141 719	3 251
2.8 Contrats en unités de comptes	-	-	-	-
2.9. Autres	-	122 007	122 007	242 706
	-	29 262 578	29 262 578	4 107 913
3. Autres placements				-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	-	-	-	1 415 946
Total	-	29 908 250	29 908 250	5 896 920
Intérêts	-	242 706	242 706	
Frais externes	-	1 573 436	1 573 436	
Autres frais	-	4 080 777	4 080 777	
Total charges des placements	-	5 896 920	5 896 920	-

TUNIS, le 19 Avril 2021

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
« ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »***

24, Rue d'Arabie Saoudite. 1002 Tunis.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 432 687 315 Dinars et un résultat net de l'exercice de 9 177 799 Dinars avant modifications comptables et 9 279 957 Dinars après modifications comptables.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur le point exposé dans la note 4-2-1-1 concernant les contrats TD en couverture des crédits prorogés à la suite des mesures de soutien mises en place pour faire face à la crise du COVID19.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2020 et régies par lesdites dispositions.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de sous-traitance conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* a confié, en sous-traitance, à Assurances Maghrebria la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;

- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* s'engage à régler à Assurances Maghrebria un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

B.2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- Des travaux liés au marketing.

Le présent avenant entre en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture. En 2020, la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a facturé la somme de 50 000 DT HT.

B.3 Contrats de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie

Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1^{er} janvier 2020 et finissant le 31 décembre 2020. Le loyer au titre de 2020 est fixé à 240 367 DT HT.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2020 est fixé à 30 740 DT HT.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M². Le loyer au titre de 2020 est fixé à 8 039 DT HT.

B.4 Contrat de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer servi en 2020 est de 26 066 DT HT.

B.5 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La Société *Assurances Maghrebias Vie* a confié à la Société *Assurances Maghrebias Immobilière* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 01 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contre partie de ces prestations, la Société *Assurances Maghrebias Immobilière* a facturé en 2020 à *Assurances Maghrebias Vie* la somme de 84 588 DT HT.

B.6- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *CODWAY*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;

- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé en 2020 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de 541 498 DT HT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Emoluments du Président du Conseil

Les émoluments du Président du Conseil d'Administration ont été fixés par le Conseil d'Administration du 29 juin 2018 à un montant brut de 105 000 DT.

2. Emoluments du Directeur Général :

Les émoluments du Directeur Général de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 Juin 2018 à la somme annuelle brute de 125 000 DT avec une prime de performance sur objectifs.

3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe

Les émoluments de la Directrice Générale adjointe de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 Juin 2018 à la somme annuelle brute de 100 000 DT avec une prime de performance sur objectifs.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les jetons de présence sont fixés à 2.500 DT Brut par an et par administrateur.

5. Rémunération des membres des autres comités

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 2.500 DT Brut par an et par membre.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 2.500 DT Brut par an et par membre.

3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 2.500 DT Brut par an et par membre.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 Avril 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

La société UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Fehmi LAOURINE (AMC ERNST&YOUNG).

ACTIFS DU BILAN

Désignation	Au 31/12/2020		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net
<u>AC1 Actifs incorporels</u>	-	-	-
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	-	-	-
<u>AC2 Actifs corporels d'exploitation</u>	27 938	2 041	25 897
AC21 Installations techniques & machines	27 938	2 041	25 897
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	-	-	-
<u>AC3 Placements</u>	31 713	-	31 713
<u>AC31 Terrains & Constructions</u>	-	-	-
AC311 Terrains & Constructions Exp.	-	-	-
AC312 Terrains & Constructions Hors Exp.	-	-	-
<u>AC33 Autres placements</u>	31 713	-	31 713
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	-	-	-
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	-	-	-
AC334 Autres prêts	-	-	-
AC336 Autres	31 713	-	31 713
<u>AC6 Créances</u>	-	-	-
<u>AC63 Autres créances</u>	-	-	-
AC631 Personnel	-	-	-
AC632 Etat,Org. Social,Collec. Pub	-	-	-
AC633 Débiteurs divers	-	-	-
AC64 Créances sur ressources spéciales	-	-	-
<u>AC7 Autres éléments d'actif</u>	14 744 937	-	14 744 937
<u>AC 71 Avoirs Bques,CCP,Chèques, Caisse</u>	14 679 170	-	14 679 170
<u>AC72 Charges reportées</u>	13 914	-	13 914
AC722 Autres charges à répartir	13 914	-	13 914
<u>AC73 Comptes de régularisation Actif</u>	51 853	-	51 853
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation	51 853	-	51 853
Total	14 804 588	2 041	14 802 547

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS DU BILAN	
Désignation	Au 31/12/2020 Montant
<u>CP Capitaux Propres</u>	
CP1 Capital social	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé	(15 000 000)
CP5 Résultats reportés	-
CP5 Effets des modifications comptables	-
Total CP Av Résultat Exercice	15 000 000
<u>CP6 Résultat Exercice</u>	(384 156)
<u>Total CP Av Affectation</u>	14 615 844
<u>PA1 Autres passifs financiers</u>	-
PA11 Emprunts obligataires	-
PA12 TCN émis par l'entreprise	-
PA13 Autres Emprunts	-
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	-
<u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u>	-
PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires	-
PA22 Prov. Impôts	-
PA23 Autres Provisions	-
<u>PA6 Autres dettes</u>	186 702
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	-
PA62 Dettes Opérations Réassurance	-
PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées	-
PA622 Autres dettes	-
PA63 Autres dettes	186 702
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	-
PA632 Personnel	-
PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub.	122 835
PA634 Créiteurs divers	63 868
PA64 Ressources spéciales	-
<u>PA7 Autres passifs</u>	-
PA71 Comptes Régularisations Passif	-
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	-
PA711 Estimation de réassurance rétrocession	-
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-
PA72 Ecart de conversion	-
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	-
Total	14 802 547

ETAT DE RESULTAT

Désignation	Notes	Du 10/08/2020 Au 31/12/2020 Montant
<u>RTV Résultat Technique Assurance & Réassurance Vie</u>		=
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>		=
PRNT11 Revenus des placements		-
PRNT12 Produits des autres Placements		-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		-
<u>PRNT3 Pdots Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>		=
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>		=
CHNT11 Charges des Placements		-
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>		=
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	III.3	<u>379 156</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>		<u>(379 156)</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>		=
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>		<u>(379 156)</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>		=
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>		<u>5 000</u>
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>		=
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		(384 156)

FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Au 31/12/2020 Montant
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(238 518)
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-
Encaissements liés à la cession de placements financiers	-
Taxes sur les assurances versées au trésor	(54 060)
Produits financiers reçus	-
Autres mouvements	(314)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(292 891)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(27 938)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'inv.	(27 938)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Encaissements suite à l'émission d'actions	15 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de fin.	15 000 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-
Variation de trésorerie	14 679 170
Trésorerie de début d'exercice	-
Trésorerie de fin d'exercice	14 679 170

➤ **I. Présentation de la Société et Faits marquants**

➤ **I.1 Présentation de la Société**

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

- Identité

Raison Sociale : UIB Assurance

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Turkana – Les berges du Lac – 1053- Tunis

- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances au 31 Décembre 2020 est présidé par Mme Moufida Hamza et se compose comme suit :

Noms	Date d'expiration du mandat
M. Laurent Doubrovine représentant SOGECAP	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
M. Pascal Guillaud représentant UIB	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme Moufida Hamza	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2021
M. Laurent Dunet	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme Ingrid Bocris	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2021
M. Taoufik Lachker Hidara	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2020
Mme Marlène Pradeilles	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2020

- Directeur Général : M. Yann LOUARN

➤ **I.2 Faits marquants**

L'exercice 2020 a connu les faits marquants suivants :

- Au niveau du Secteur des assurances :

- Publication par le CGA du communiqué 06-06 04 2020 relatif aux précautions à prendre pour faire face aux répercussions négatives attendues de la propagation du COVID-19 sur l'activité et les engagements des compagnies d'assurance et de réassurance.
- Publication par le CGA de la Décision N°01/2020 en date du 19 juin 2020 relative aux travaux préparatifs pour l'adoption des normes comptables internationales IFRS/IAS.
- Adoption le 10 décembre 2020 du projet de la loi de finances pour l'année 2021 relatif au relèvement du plafond de déduction à 100 000 dinars applicable à l'épargne à travers les comptes d'épargne, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation.

- Au niveau du marché financier :

- La Bourse de Tunis a enregistré en 2020 sa deuxième baisse annuelle tirée principalement par le repli des valeurs bancaires et de l'avènement du COVID-19.
- Le taux moyen du marché monétaire (TMM) a légèrement régressé, durant le mois de décembre 2020, pour se situer au niveau de 6,12%, contre 6,13% au cours du mois de novembre, il est à noter que c'est le plus faible taux enregistré depuis le mois de mars 2018 (6,04%).
- La baisse du TMM a été favorisée par la réduction du taux d'intérêt directeur de 50 points de base, le 30 septembre 2020, pour le ramener à 6,25%.
- Sur le marché des changes, le Dinar Tunisien s'est déprécié de 5% par rapport à l'Euro et apprécié de 4% vis-à-vis du Dollar US.

- Au niveau de l'activité de la société :

- La société UIB Assurances a été enregistrée le 28 septembre 2020 auprès du registre national des entreprises.
- La société a eu l'agrément définitif de la part des autorités de tutelle le 23 décembre 2020.
- L'effectif au 31/12/2020 se compose d'une seule personne qui est le Directeur Général.
- Le résultat avant impôt et éléments extraordinaires s'élève au 31/12/2020 à -379 156 DT et le résultat net à -384 156 DT.

➤ **II. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

➤ **II.1 Actifs incorporels et corporels**

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

➤ **II.2 Placements**

Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans.

Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

A la date de clôture, la société UIB Assurances a seulement des cautions sur loyers.

➤ **III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2020**

➤ **III.1 Actifs**

➤ **III.1.1 AC2 : Les actifs corporels d'exploitation**

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2020 à 25 897 DT.

Libellé	2020
Actifs Corporels d'exploitation	
Installations techniques et machines	27 938
Autres installations, outillages et mobiliers	-
Actifs corporels d'exploitation bruts	27 938
Amortissements	2 041
Actifs corporels nets	25 897

➤ **III.1.2 AC3 : Les placements**

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2020 à 31 713 DT. Il s'agit des cautions sur loyer.

Libellé	2020
Placements	
Obligations et titres à revenus fixes	-
Dépôts et cautionnements	31 713
Prêts aux personnels	-
Total placements bruts	31 713
Amortissements et provisions	-
Placements nets	31 713

➤ **III.1.3 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)**

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N.
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture :	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		à la clôture :
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
2. Actifs corporels d'exploitation	-	27 938	-	27 938	-	-	2 041	-	-	-	2 041	-	25 897
2.1 Installation technique et agencements des immobilisations d'exploitation				-									-
2.2 Installations techniques et machines				-									-
2.3 Matériels informatiques	-	27 938	-	27 938	-	-	2 041	-	-	-	2 041	-	25 897
2.4 Autres installations, outillage et mobilier				-								-	-
2.4 Acomptes versés													
3. Placements													
3.4 Autres placements financiers	-	31 713	-	31 713	-	-	-	-	-	-	-	-	31 713
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.													
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres	-	31 713	-	31 713	-	-	-	-	-	-	-	-	31 713
TOTAL :	-	59 651	-	59 651	-	-	2 041	-	-	-	2 041	-	57 610

➤ **III.1.4 Notes sur l'Etat récapitulatif des placements (Annexe 9)**

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
Autres dépôts	31 713	31 713	31 713	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total	31 713	31 713	31 713	-
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	-	-	-	-
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-

➤ **III.1.5 AC7 : Les autres éléments d'actifs**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 14 744 937 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	14 679 170	(A)
Charges reportées	13 914	(B)
Comptes de régularisation actifs	51 853	(C)
Total des autres éléments d'actifs bruts	14 744 937	
Provisions / autres éléments d'actifs	-	
Total des autres éléments d'actifs nets	14 744 937	

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Il s'agit des autres charges à répartir liées au frais de constitution de l'UIB Assurances.

(C) Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2020 à 51 853DT.

Il se détaille comme suit :

Libellé	2020
Produits à recevoir	7 612
Charges constatées d'avances	44 241
Total des comptes de régul. actifs	51 853

➤ **III.2 Capitaux propres et passifs**

➤ **III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice**

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et partiellement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit en dinars	Montant libéré en dinars
SOGECAP	153 000	15 300 000	7 650 000
Union Internationale de Banques	146 995	14 699 500	7 349 750
Mme Moufida Hamza	1	100	50
Mme Marlène Pradeilles	1	100	50
M. Laurent Doubrovine	1	100	50
Mme Ingrid Bocris	1	100	50
M.Taoufik Lachker Hidara	1	100	50
Total	300 000	30 000 000	15 000 000

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2020 comme suit :

Libellé	2020
Capital social	30 000 000
Actionnaire Capital souscrit non appelé	(15 000 000)
Résultats reportés	-
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	15 000 000
Résultat net de l'exercice	(384 156)
Capitaux propres après résultat de l'exercice	14 615 844

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2020 à 14 615 844 DT.

➤ **III.2.2 PA6 : Les autres dettes**

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2020 à 186 703 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020
Personnel	-
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	122 835
Créditeurs divers	63 868
Total	186 703

Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	2020
Charges à payer	12 910
Divers Fournisseurs	50 958

Dettes envers les créiteurs divers	63 868
-------------------------------------------	---------------

➤ **III.3 Notes sur l'Etat de résultat**

➤ **III.3.1 CHNT3 : Autres charges non techniques**

Toutes les charges par nature ont été affectées aux autres charges non techniques. Elles s'élèvent au 31 décembre 2020 à 379 156 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	2020
Fournitures	40
Loyers	10 468
Frais téléphoniques	258
Honoraires assistance & conseil	7 973
Commissions bancaires	314
Autres taxes indirectes	44
Charges de personnel	285 885
Frais de recrutement de personnel	59 223
Provisions honoraires assistance et cac	12 910
Amortissements matériel informatique	2 041
Total	379 156

➤ **III.3.2 CHNT5 : Pertes extraordinaires**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 5 000 DT et correspond à la contribution conjoncturelle 2020.

Libellé	2020
Contribution conjoncturelle 2020	5 000
Total	5 000

➤ **III.4 Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie**

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 14 679 170 DT.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ces flux totalisent 292 891,478 DT. Ils proviennent des rubriques suivantes :

- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 238 518DT
- Les taxes sur les assurances versées au trésor s'élèvent à 54 060 DT
- Les frais et commissions bancaires s'élèvent à 314 DT

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 27 938 DT.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financements

Les encaissements suite à l'émission d'actions s'élèvent à 15 000 000 DT.

UIB Assurances
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18/08/2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société UIB Assurances, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 14 615 844 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 384 156 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

UIB Assurances
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de UIB ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2020.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues

1. Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB pour la location de la totalité du 2ème étage (dont la superficie s'élève à 337m²) d'un immeuble situé Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis. Le contrat de sous location sera mis en place à partir du 30 mai 2021 pour une durée de dix ans et pour un loyer annuel global et forfaitaire fixé à Quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quinze dinars (92 675 dinars) avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global.
2. Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB en tant qu'intermédiaire agréé, pour assurer la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société. En rémunération de ces services, l'UIB facturera un montant de 1000 dinars par an.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par la décision du conseil d'administration en date du 23 Octobre 2020 ;
 - A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle nette d'impôts et de charges sociales équivalente à 123 409 Eur en plus de 33 264 TND servie sur 12 mois ;
 - Par ailleurs le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
 - a. La prise en charge d'un logement temporaire pour une durée maximale d'un mois à son arrivée ;
 - b. Une assurance du logement et des biens ;
 - c. La prise en charge du loyer de son logement permanent ;
 - d. La prise en charge des frais de STEG et SONEDE ;

- e. D'une prime d'installation d'un montant net équivalent à 3 500 Eur payée le premier mois de prise de fonction ;
- f. Un véhicule de fonction ;
- g. Un budget voyage annuel pour lui, le conjoint non accompagnant et chaque enfant non accompagnant de moins de 25 ans étant à la charge des parents.

2. Les obligations et engagements de la société « UIB Assurances » envers ses dirigeants (y compris les charges sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme (*)	285 885	-	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	285 885	-	-	-	-	-

() charges fiscales et sociales comprises*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC ERNST & YOUNG

Tunis le 29 Avril 2021

Fehmi Laourine

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en Dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4.1.1	33 455 231	19 986 535
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 593 112	481 794
Obligations et valeurs assimilées		30 862 119	19 504 741
Placements monétaires et disponibilités		26 503 293	14 829 238
Placements monétaires	4.1.2	13 631 794	10 917 416
Disponibilités		12 871 499	3 911 822
Autres Actifs	4.1.5	115 445	32 175
TOTAL ACTIF		60 073 969	34 847 948
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	54 237	34 624
Autres créditeurs divers	4.1.7	32 067	33 953
TOTAL PASSIF		86 304	68 577
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	57 029 469	33 202 512
Sommes distribuables		2 958 196	1 576 859
Sommes distribuables des exercices antérieurs		357	(183)
Sommes distribuables de l'exercice		2 957 839	1 577 042
ACTIF NET		59 987 665	34 779 371
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 073 969	34 847 948

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	1 351 288	1 171 826
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 347 764	1 125 404
Dividendes		3 524	46 422
Revenus des placements monétaires	4.2.2	2 412 388	577 650
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 763 676	1 749 476
Charges de gestion des placements	4.2.3	(559 838)	(283 405)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 203 838	1 466 071
Autres charges	4.2.4	(91 527)	(56 310)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 112 311	1 409 761
Régularisation du résultat d'exploitation		(154 472)	167 281
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 957 839	1 577 042
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		154 472	(167 281)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		168 364	49 183
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		136 719	29 428
Frais de négociation de titres		-	(572)
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 417 394	1 487 800

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 417 394	1 487 800
Résultat d'exploitation	3 112 311	1 409 761
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	168 364	49 183
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	136 719	29 428
Frais de négociation de titres	-	(572)
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(1 685 904)	(975 561)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	23 476 804	3 881 603
Souscriptions		
- Capital	228 613 293	72 563 462
- Régularisation des sommes non distribuables	514 032	-
- Régularisation des sommes distribuables	10 462 825	2 674 759
Rachats		
- Capital	(205 113 251)	(68 557 993)
- Régularisation des sommes non distribuables	(492 200)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(10 507 895)	(2 798 626)
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 208 294	4 393 842
ACTIF NET		
En début de l'exercice	34 779 371	30 385 529
En fin de l'exercice	59 987 665	34 779 371
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	320 067	281 306
En fin de l'exercice	546 604	320 067
VALEUR LIQUIDATIVE	109,746	108,662
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,53%	4,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-20

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2020, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025 et BTA Novembre 2021) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 33 455 231 dinars au 31 Décembre 2020, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			29 795 753	30 862 119	51,447%	1 066 366
Obligations			10 827 178	11 196 051	18,664%	368 873
AB 2011-1_10A_26092011		10 000	100 000	101 297	0,169%	1 297
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11		10 000	600 000	604 044	1,007%	4 044
AB2008_20A_21/05		3 000	120 000	124 142	0,207%	4 142
AB09/B_15A_30/09		5 000	133 150	135 281	0,226%	2 131
AB2010_15A_31/08		7 000	233 100	238 033	0,397%	4 933
AB2010_15A_31/08		3 000	99 800	101 921	0,170%	2 121
AB2017_5A_30/04		10 000	398 000	414 634	0,691%	16 634
ABSUB2020_5A_12/2		10 000	1 000 000	1 000 000	1,667%	-
ATBSUB17/A_7A_15/03		15 000	1 500 000	1 586 880	2,645%	86 880
ATBSUB17/A_7A_15/03		1 000	100 000	105 792	0,176%	5 792
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05		3 000	60 000	62 194	0,104%	2 194
ATL2016-1_5A_7.5%_270616		5 000	100 000	103 090	0,172%	3 090
ATL2018-1_7A_8.5%_170718		5 000	500 000	515 649	0,860%	15 649
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN		4 000	80 000	82 706	0,138%	2 706

ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20 000	800 000	827 897	1,380%	27 897
ATTIJ_LEAS_2018-01_5A_8,2%_15/06		2 000	120 000	124 313	0,207%	4 313
BH09/B_15A_31/12		5 000	153 500	153 518	0,256%	18
BHSUB2015_7.5%_7A		300	11 820	12 302	0,021%	482
BHSUB2015_7.5%_7A		1 800	71 280	74 062	0,123%	2 782
BHSUB2015_7.5%_7A		6 000	240 000	248 561	0,414%	8 561
BHSUB2015_7.5%_7A		3 500	140 000	144 994	0,242%	4 994
BHSUB2016-1_7.4%_5A		5 000	100 000	103 893	0,173%	3 893
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01		1 500	120 000	129 731	0,216%	9 731
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%		32	1 528	1 581	0,003%	53
HL 2015-01 7A-7.85%		2 000	80 000	83 386	0,139%	3 386
HL 2015-01 7A-7.85%		2 000	80 000	83 386	0,139%	3 386
HL 2016-01 5A-7.65%		5 000	100 000	103 136	0,172%	3 136
HL 2018-01 5A-8.3%		2 000	120 000	124 759	0,208%	4 759
STB08/2_16A_18/02		10 000	312 500	326 619	0,544%	14 119
STBSUB19_7A_29/11		5 000	500 000	504 159	0,840%	4 159
STBSUB2020_1_7A_16/4		5 000	500 000	531 342	0,886%	31 342
TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	460 000	498 710	0,831%	38 710
UIB09/1_15A_17/07		38 000	1 011 940	1 032 434	1,721%	20 494
UIB09/1_20A_17/07		3 000	135 000	137 908	0,230%	2 908
UIB09/1_20A_17/07C		2 700	121 500	124 117	0,207%	2 617
UIB2011-1_20A_26082011		5 600	306 460	311 953	0,520%	5 493
UIBSUB2016_7.4%_5A		3 000	117 600	125 791	0,210%	8 191
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	200 000	211 836	0,353%	11 836
Bons du trésor assimilables			18 968 575	19 662 438	32,777%	693 863
BTA 5,75% JANVIER 2021		1 140	1 138 746	1 190 613	1,985%	51 867
BTA 5.6 AOÛT 2022		200	195 840	202 909	0,338%	7 069
BTA 5.6 AOÛT 2022		300	292 560	304 190	0,507%	11 630
BTA 5.6 AOÛT 2022		500	485 600	506 694	0,845%	21 094
BTA 5.6 AOÛT 2022		200	192 120	202 360	0,337%	10 240
BTA 5.6 AOÛT 2022		200	191 920	202 330	0,337%	10 410
BTA 5.6 AOÛT 2022		200	191 720	202 301	0,337%	10 581
BTA 5.6 AOÛT 2022		369	357 631	365 777	0,610%	8 146
BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	511 776	0,853%	27 776
BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 178	0,085%	2 773
BTA 6% AVRIL 2024		70	65 164	67 990	0,113%	2 826
BTA 6% JANVIER 2024		200	187 602	197 950	0,330%	10 348
BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 390 781	3,985%	117 647
BTA 6% JUIN 2021		300	294 000	307 217	0,512%	13 217
BTA 6% JUIN 2021		205	201 617	209 953	0,350%	8 336
BTA 6% JUIN 2023		100	95 950	100 814	0,168%	4 864
BTA 6% JUIN 2023		95	90 660	93 599	0,156%	2 939

BTA 6% OCTOBRE 2023		2 350	2 270 335	2 307 883	3,847%	37 548
BTA 6.3% MARS 2026		132	118 140	125 133	0,209%	6 993
BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 815 831	6,361%	100 196
BTA 6.6% MARS 2027		288	256 320	271 644	0,453%	15 324
BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	74 042	0,123%	4 301
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)		150	154 515	156 175	0,260%	1 660
BTA 6% AVRIL 2023 (8 ANS)		100	97 075	101 592	0,169%	4 517
BTA_6,1_10 NOVEMBRE 2021		1 400	1 391 320	1 401 389	2,336%	10 069
BTA_6.5_11 JUIN 2025		80	70 880	76 162	0,127%	5 282
BTA_6.5_11 JUIN 2025		333	299 201	317 026	0,528%	17 825
BTA_6.5_11 JUIN 2025		4 104	3 738 744	3 907 129	6,513%	168 385
Intérêts intercalaires			0	3 630	0,006%	3 630
ABSUB2020_5A_12/2			0	3 630	0,006%	3 630
Titres OPCVM			2 529 009	2 593 112	4,323%	64 103
FCP Axis AAA		7 283	770 408	787 933	1,313%	17 525
MCP SAFE FUND		880	103 119	110 884	0,185%	7 765
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 694 295	2,824%	38 813
Total			32 324 762	33 455 231	55,770%	1 130 469
Pourcentage par rapport à l'actif					55,690%	

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 Décembre 2019	19 326 075	500 582	159 879	19 986 535	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1 500 000			1 500 000	
Bons de Trésor Assimilables	33 159 350			33 159 350	
Titres OPCVM	4 163 303			4 163 303	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(2 885 582)			(2 885 582)	2 828
Bons de Trésor Assimilables	(20 831 733)			(20 831 733)	113 663
Titres OPCVM	(2 106 651)			(2 106 651)	20 228
Variation des plus ou moins-value latente			168 364	168 364	
Variation des intérêts courus sur obligations		301 645		301 645	
Soldes au 31 Décembre 2020	32 224 762	802 227	328 243	33 455 231	136 719

4.1.2. Placements monétaires

Cette rubrique présente un solde de 13 631 794 dinars au 31 Décembre 2020, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt			11 475 890	11 480 864	19,14%	4 974
CD ATTIJ BANK_1M_6,8%_20J_1912021			996 989	997 290	1,66%	301
CD_ATB_0,5M_10J_6,8%_712021			499 246	499 547	0,83%	301
CD_ATB_1M_10J_6,8%_1012021			998 492	998 643	1,66%	151
CD_ATB_1M_10J_6,8%_812021			998 492	998 944	1,67%	452
CD_ATB_1M_20J_6,8%_2012021			996 989	997 140	1,66%	151
CD_BIAT_0,5M_10J_6,8%_412021			499 246	499 774	0,83%	528
CD_BIAT_3M_10J_6,8%_812021			2 995 475	2 996 833	5,00%	1 358
CD_BT_0,5M_20J_6,8%_2012021			498 495	498 570	0,83%	75
CD_BT_1M_10J_6,8%_412021			998 492	999 547	1,67%	1 055
CD_BT_1M_20J_6,8%_1912021			996 989	997 290	1,66%	301
CD_BTE_1M_20J_6,81%_1912021			996 985	997 286	1,66%	301
Bon de Trésor à Court Terme			613 948	626 363	1,04%	12 415
BTCT_52S_22-06-2021_7%		650	613 948	626 363	1,04%	12 415
Prise en pension			1 500 948	1 524 567	2,54%	23 619
PL ATTIJ_1,5M_7,76%_294J_10821			1 500 948	1 524 567	2,54%	23 619
Total			13 590 786	13 631 794	22,72%	41 008
Pourcentage par rapport à l'actif					22,69%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2020, le ratio susvisé s'élève à 23,96%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placements monétaires", totalisent au 31 Décembre 2020 une valeur comptable de 45 558 828 DT, soit 75,84% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Placements monétaires			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	BTCT		
ETAT	1 581	19 662 438			626 363	20 290 382	33,78%
AB	2 719 352					2 719 352	4,53%
BIAT				3 496		3 496 607	5,82%
ATB	1 692 672			3 494		5 186 946	8,63%
ATL	680 933					680 933	1,13%
ATTIJARI BANK	827 897			997		1 825 187	3,04%
ATTIJARI LEASING	207 019					207 019	0,34%
BH	737 330					737 330	1,23%
BTE				997		997 286	1,66%
BT				2 495		2 495 407	4,15%
CIL	129 731					129 731	0,22%
HL	394 667					394 667	0,66%
MCP SAFE FUND			110 884			110 884	0,18%
FCP Axis AAA			787 933			787 933	1,31%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			1 694 295			1 694 295	2,82%
STB	1 362 120					1 362 120	2,27%
TL	498 710					498 710	0,83%
UIB	1 944 039					1 944 039	3,24%
Total	11 196 051	19 662 438	2 593 112	11 480	626 363	45 558 828	75,84%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 115 445 DT contre 32 175 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	69 552	32 175
Retenue à la source sur BTA	45 893	-
Total	115 445	32 175

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 54 237 DT contre 34 624 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du dépositaire	6 000	5 984
Rémunération du gestionnaire	48 237	28 640
Total	54 237	34 624

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 32 067 DT contre 33 953 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissaire aux comptes	12 978	12 052
Etat retenue à la source	6 694	5 802
CMF	6 248	4 071
Jetons de présence	5 002	4 974
Publications	519	1 972
TCL	596	580
Autres créditeurs divers	30	20
Retenue à la source sur BTA	-	4 482
Total	32 067	33 953

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	33 202 512
Nombre de titres	320 067
Nombre d'actionnaires	493

Souscriptions réalisées

Montant	228 613 293
Nombre de titres émis	2 203 799
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(205 113 251)
Nombre de titres rachetés	1 977 262
Nombre d'actionnaires sortants	100

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	168 364
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	136 719
Régularisation des sommes non distribuables	21 832
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-12-2020

Montant	57 029 469
Nombre de titres	546 604
Nombre d'actionnaires	502

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 1 351 288 DT contre 1 171 826 DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus des obligations et titres émis par le trésor		
Revenus des BTA	648 586	335 076
Revenus des obligations	699 178	790 328
Revenus des titres OPCVM		
Dividendes	3 524	46 422
Total	1 351 288	1 171 826

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 2 412 388 dinars contre 577 650 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus des certificats de dépôt	302 211	163 786
Revenus des bons de trésor à court terme	31 453	-
Revenus dépôts à terme	-	327 952

Revenus compte courant rémunéré	213 304	81 332
Revenus des prises en pension	1 865 420	4 580
Total	2 412 388	577 650

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 559 838 dinars contre 283 405 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	553 872	277 455
Rémunération du dépositaire	5 966	5 950
Total	559 838	283 405

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 à 91 527 DT contre 56 310 DT pour la même période de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Rémunération du commissaire aux comptes	12 983	10 740
Redevances du CMF	61 541	30 828
TCL	7 158	3 283
Frais de publicité	4 465	6 029
Charges diverses	5 180	5 230
Contribution sociale de solidarité	200	200
Total	91 527	56 10

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion et calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 553 871 dinars TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2020.

6. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	6,886	5,466	6,964	6,036	4,772
Charges de gestion des placements	1,024	0,885	1,208	1,121	0,913
Revenu net des placements	5,862	4,581	5,756	4,915	3,859
Autres charges	0,167	0,176	0,225	0,443	0,203
Résultat d'exploitation	5,695	4,405	5,531	4,472	3,656
Régularisation du résultat d'exploitation	0,283	0,523	1,030	0,580	0,316
Sommes distribuables de l'exercice	5,411	4,928	4,502	3,893	3,972
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,250	0,092	0,056	0,165	0,312
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,308	0,154	0,131	0,001	0,381
Frais de négociation des titres	-	0,002	0,005	0,005	0,008
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,558	0,244	0,070	0,160	0,077
Résultat Net	6,253	4,649	5,600	4,632	3,579
Résultat non distribuable	0,558	0,244	0,070	0,160	0,077
Régularisation du résultat non distribuable	0,040	-	0,016	0,017	0,047
Sommes non distribuables de l'exercice	0,598	0,244	0,054	0,143	0,124
Distribution des dividendes	4,926	4,502	3,892	3,972	4,005
Valeur Liquidative	109,746	108,662	108,015	107,352	107,289

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,92%*	0,91%	0,91%	0,92%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,18%*	0,17%	0,36%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,06%	4,56%*	4,20%*	3,64%	3,68%
Actif net moyen en DT	61 471 162	30 897 324	37 076 902	47 019 686	31 287 958

* Retraités pour les besoins de la comparaison

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV Axis trésorerie », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 59.987.665 DT pour un capital de 57.029.469 DT et une valeur liquidative égale à 109,746 Dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conformité des ratios prudentiels

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

Les actifs de la société « SICAV Axis Trésorerie », s'élevant au 31 Décembre 2020 à 60.073.969 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 45.558.828 dinars, soit 75.84 % de valeurs mobilières et de 14.396.065 dinars soit 23,96 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001- 2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2020

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 553 871 dinars TTC au titre de l'exercice 2020.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Mai 2020. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV AXIS TRESORERIE envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2020, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charges 2020	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme (Jetons de présence)	3 778	5 002
Total	3 778	5 002

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portfeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		935 918	1 835 836
Obligations et valeurs assimilées		641 387	190 707
Titres OPCVM		100 014	145 253
	3.1	1 677 319	2 171 796
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	240 748
Disponibilités	3.2	456 996	588 418
		456 996	829 166
Créances d'exploitations		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		2 134 315	3 000 962
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	8 200	11 768
Autres créditeurs divers	3.4	1 036	4 889
TOTAL PASSIF		9 236	16 657
Capital	3.5	2 110 056	2 932 451
Sommes distribuables	3.6	15 023	51 854
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		15 023	51 854
ACTIF NET		2 125 079	2 984 305
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 134 315	3 000 962

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		38 053	81 228
Dividendes	4.1	21 552	77 216
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	16 501	4 012
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	29 040	40 187
<i>Total des revenus des placements</i>		67 093	121 415
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<36 171>	<50 127>
<i>Revenu net des placements</i>		30 922	71 288
Autres charges	4.5	<13 898>	<16 268>
<i>Résultat d'exploitation</i>		17 024	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation		<2 001>	<3 166>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		15 023	51 854
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 001	3 166
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		24 052	<428 108>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<122 929>	186 895
Frais de négociation de titres		<5 547>	<8 708>
Résultat net de l'exercice		<87 400>	<194 901>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<87 400>	<194 901>
Résultat d'exploitation	17 024	55 020
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	24 052	<428 108>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<122 929>	186 895
Frais de négociation de titres	<5 547>	<8 708>
<u>Distribution de dividendes</u>	<47 583>	<45 583>
<u>Transactions sur le capital</u>	<724 243>	<804 782>
Souscriptions	-	482 389
Capital	-	428 941
Régularisation des sommes non distribuables	-	46 415
Régularisation des sommes distribuables	-	7 033
Rachats	<724 243>	<1 287 171>
Capital	<761 024>	<1 232 588>
Régularisation des sommes non distribuables	43 054	<36 726>
Régularisation des sommes distribuables	<6 273>	<17 857>
<u>Variation de l'actif net</u>	<859 226>	<1 045 266>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	2 984 305	4 029 571
En fin de l'exercice	2 125 079	2 984 305
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	1 287	1 613
En fin de l'exercice	953	1 287
<u>Valeur liquidative</u>	2 229,884	2 318,807
<u>Taux de rendement</u>	-2,10%	-5,86%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont été soumis à une retenue libératoire de 35%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2020.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 31/12/2020 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ADWYA	19 999	76 825	88 537	4,15%
AMEN BANK	2 000	43 664	42 733	2,00%
ARTES	7 500	30 703	30 706	1,44%
ASSURANCES MAGHREBIA	471	26 141	27 389	1,28%
CARTHAGE CEMENT	28 000	46 897	52 277	2,45%
DELICE HOLDING	2 000	29 977	29 695	1,39%
EURO-CYCLES	6 255	151 599	160 692	7,53%
MAGASIN GENERAL	1 906	50 499	36 958	1,73%
MIP	50 000	80 311	7 001	0,33%
SAH LILAS	7 620	98 803	93 567	4,38%
SAM	944	2 019	2 558	0,12%
SAM DA 2020 -1/5	1	0	0	0,00%
SFBT	1 200	22 159	22 813	1,07%
SOTETEL	35 702	204 149	172 799	8,10%
SOTUVER NG 2020	2 177	16 446	14 260	0,67%
TUNINVEST-SICAR	6 500	66 110	94 004	4,40%
UNIMED	6 168	62 919	59 929	2,81%
Total actions et droits rattachés		1 009 221	935 918	43,86%

B- Obligations et valeurs assimilées**Obligations de sociétés**

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ATL 2015-2 CAT.A - TF 7.5%	2 000	38 400	41 809	1,96%
STB 2008/2	2 000	64 031	66 588	3,12%
Total obligations de sociétés		102 431	108 397	5,08%

Bons du trésor assimilables

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	532 990	24,98%
Total Bons du trésor assimilables		508 252	532 990	24,98%
Total obligations et valeurs assimilées		610 683	641 387	30,05%

C- Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TUNISIE SICAV	503	100 014	100 014	4,69%
Total titres OPCVM		100 014	100 014	4,69%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	926 145
Obligations	38 400
BTA	707 792
Titres OPCVM	100 014
	1 772 351

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	1 847 001	-	1 726 166	<120 835>
Obligations	12 807	3 900	16 401	<306>
BTA	305 116	16 382	322 379	881
Titres OPCVM	138 984	-	136 315	<2 669>
	2 303 908	20 282	2 201 261	<122 929>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	463 184	304 283
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	2 311	3 374
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	<462>	<675>
Compte à terme	-	250 000
Achats de titres à régler	<60 514>	<6 549>
Vente titres à encaisser	52 477	37 985
	<u>456 996</u>	<u>588 418</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	4 693	7 188
Rémunérations du gestionnaire à payer	2 011	3 080
Rémunérations du dépositaire à payer	1 496	1 500
	<u>8 200</u>	<u>11 768</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source à payer	372	225
TCL à payer	284	197
Contributions sociales de solidarité à payer	200	200
Redevances CMF à payer	180	252
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	-	4 015
	<u>1 036</u>	<u>4 889</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	2 932 451
Nombre de titres	1 287
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<761 024>
Nombre de titres	334
Nombre d'actionnaires sortants	10

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<5 547>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	24 052
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	<122 929>
Régularisations des sommes non distribuables	43 054

Capital au 31 décembre 2020

Montant	2 110 056
Nombre de titres	953
Nombre d'actionnaires	35

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	17 024	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation	<2 001>	<3 166>
	<u>15 023</u>	<u>51 854</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Dividendes	21 552	77 216
	<u>21 552</u>	<u>77 216</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur obligations	4 583	3 986
Intérêts sur BTA	11 918	26
	<u>16 501</u>	<u>4 012</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	15 057	10 861
Intérêts sur dépôt à vue	13 983	22 870
Intérêts sur certificats de dépôt	-	6 456
	<u>29 040</u>	<u>40 187</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du distributeur exclusif	21 154	30 924
Rémunérations du gestionnaire	9 067	13 253
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
	<u>36 171</u>	<u>50 127</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires commissaire aux comptes	7 161	7 843
TCL	3 848	4 260
Redevances CMF	2 419	3 378
Autres Retenues	270	387
Contribution sociale de solidarité	200	400
	<u>13 898</u>	<u>16 268</u>

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	70,402	94,340	139,124	92,274	82,700
Charges de gestion des placements	<37,955>	<38,949>	<59,929>	<39,498>	<34,518>
Revenus nets des placements	32,447	55,391	79,195	52,776	48,182
Autres charges	<14,583>	<12,640>	<16,931>	<12,813>	<8,482>
Résultat d'exploitation (1)	17,864	42,751	62,264	39,963	39,700
Régularisation du résultat d'exploitation	<2,100>	<2,460>	<29,257>	<8,727>	<2,526>
Sommes distribuables de l'exercice	15,764	40,291	33,008	31,236	37,174
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25,238	<332,640>	47,937	21,431	115,310
Frais de négociation de titres	<5,821>	<6,766>	<11,486>	<4,444>	<6,670>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<128,992>	145,218	239,767	10,009	<6,337>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<109,574>	<194,189>	276,218	26,996	102,303
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<91,710>	<151,438>	338,482	66,959	142,303
Droit de sortie	-	-	-	0,032	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<109,574>	<194,189>	276,218	27,028	102,303
Régularisation du résultat non distribuable	45,177	7,528	<136,016>	0,641	<5,286>
Sommes non distribuables de l'exercice	<64,397>	<186,660>	140,202	27,669	97,017
Distribution de dividende	40,291	33,007	31,236	37,174	30,618
Valeur liquidative	2 229,884	2 318,807	2 498,184	2 356,210	2 334,479

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,49%	1,62%	1,46%	1,43%*	2,04%*
Autres charges / actif net moyen	0,57%	0,53%	0,41%	0,46%*	0,50%*
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,70%	1,78%	1,51%	1,44%*	2,34%*
Actif net moyen	2 421 269	3 090 426	6 641 776	8 460 131	6 449 339

*Ces ratios ont été retraités pour des besoin de comparaison.

5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 2 134 315 DT, un actif net de 2 125 079 DT et un résultat net déficitaire de l'exercice de 87 400. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,75% de l'actif total au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 34,45% de l'actif total au 30 juin 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,39% de l'actif total au 30 septembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,41% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ Les emplois en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,58% de l'actif net au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2020.

✓ Les emplois en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,96% de l'actif net au 30 juin 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2020.

✓ Les emplois en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,85% de l'actif net au 30 septembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2020.

✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2020.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2020, à 9 067 DT.

- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2020, à 21 154 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF			
<u>Portfeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		14 423 913	14 193 946
Titres OPCVM		-	-
	3.1	14 423 913	14 193 946
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	4 721 572	1 410 380
Disponibilités	3.3	2 226 877	2 982 226
		6 948 449	4 392 606
TOTAL ACTIF		21 372 362	18 586 552
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.4	51 395	49 697
Autres créditeurs divers	3.5	2 230	2 329
TOTAL PASSIF		53 625	52 026
Capital	3.6	20 479 589	17 807 698
Sommes distribuables	3.7	839 148	726 828
Sommes distribuables des exercices antérieurs		84	86
Sommes distribuables de l'exercice		839 064	726 742
ACTIF NET		21 318 737	18 534 526
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 372 362	18 586 552

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		754 715	837 339
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	754 715	837 339
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	332 688	257 202
<i>Total des revenus des placements</i>		1 087 403	1 094 541
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<211 569>	<214 461>
<i>Revenu net des placements</i>		875 834	880 080
Autres charges	4.4	<42 035>	<34 343>
<i>Résultat d'exploitation</i>		833 799	845 737
Régularisation du résultat d'exploitation		5 265	<118 995>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		839 064	726 742
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<5 265>	118 995
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		50 560	61 033
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		19 804	2 031
<i>Résultat net de l'exercice</i>		904 163	908 801

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>904 163</u>	<u>908 801</u>
Résultat d'exploitation	833 799	845 737
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 560	61 033
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 804	2 031
<u>Distributions de dividendes</u>	<726 748>	<789 536>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>2 606 796</u>	<u><2 828 513></u>
Souscriptions	46 615 345	51 381 056
Capital	45 021 879	49 306 323
Régularisation des sommes non distribuables	100 115	66 656
Régularisation des sommes distribuables	1 493 351	2 008 077
Rachats	<44 008 549>	<54 209 569>
Capital	<42 421 001>	<52 006 892>
Régularisation des sommes non distribuables	<99 466>	<75 573>
Régularisation des sommes distribuables	<1 488 082>	<2 127 104>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>2 784 211</u>	<u><2 709 248></u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	18 534 526	21 243 774
En fin de l'exercice	21 318 737	18 534 526
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	173 409	199 787
En fin de l'exercice	198 736	173 409
<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,272</u>	<u>106,883</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>4,28%</u>	<u>4,24%</u>

<p style="text-align: center;">NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020</p>

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont été soumis à une retenue libératoire de 35%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	120 000	124 142	0,58%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 015 260	1 050 933	4,92%
ABC 2020-1 CA TF	3 042	304 200	318 355	1,49%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	66 600	67 919	0,32%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	40 000	40 519	0,19%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	20 000	20 290	0,09%
ATB 2007/1 D	2 000	96 000	100 013	0,47%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A-TF 7.4%	15 000	592 200	615 421	2,88%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	400 000	420 922	1,97%
BH 2009	5 000	153 500	153 518	0,72%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	180 000	188 736	0,88%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	665 755	686 951	3,21%
BTE 2010 B	3 500	175 000	177 378	0,83%
BTK 2009 CAT.D	1 500	75 000	77 973	0,36%
EMPRUNT NAT 2014 CAT B	1 249	24 900	25 765	0,12%
STB 2008/2	3 000	93 750	97 985	0,46%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	400 000	414 224	1,94%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	82 860	87 583	0,41%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	180 000	188 419	0,88%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	233 375	254 618	1,19%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	400 000	418 690	1,96%
UIB 2009/1 TR B	5 000	133 150	135 851	0,64%
UIB 2009/1 TR C	15 000	675 000	689 544	3,23%
UIB 2011/1 TR B	4 000	220 000	223 888	1,05%
Total Obligations de sociétés		6 346 550	6 579 637	30,79%
Bons du trésor assimilables				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6.00%	950	900 125	980 355	4,59%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 228 542	5,75%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 562 881	7,31%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 224 992	5,73%
BTA 13 JANVIER 2021 5.75%	1 750	1 749 400	1 846 403	8,64%
BTA 15 JUIN 2023 6.00%	1 000	937 300	1 001 103	4,68%
Total Bons du trésor assimilables		7 354 766	7 844 276	36,70%
Total obligations et valeurs assimilées		13 701 316	14 423 913	67,49%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	562 475
BTA	4 225 310
	<u>4 787 785</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations	1 660 851	467 376	2 132 106	3 879
BTA	2 996 465	129 950	3 142 339	15 925
	<u>4 657 316</u>	<u>597 326</u>	<u>5 274 445</u>	<u>19 804</u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
TSB au 26 Mars 2021/120J/6,81%	500 000	491 122	493 785	2,31%
Total émetteur TSB	<u>500 000</u>	<u>491 122</u>	<u>493 785</u>	<u>2,31%</u>
ATB au 12 Janvier 2021/40J/6,81%	500 000	496 996	499 174	2,34%
ATB au 18 Novembre 2021/350J/6,81%	1 000 000	950 322	954 440	4,47%
Total émetteur ATB	<u>1 500 000</u>	<u>1 447 318</u>	<u>1 453 614</u>	<u>6,81%</u>
BH BANK au 23 Février 2021/360J/12,5%	500 000	456 665	493 620	2,31%
Total émetteur BH BANK	<u>500 000</u>	<u>456 665</u>	<u>493 620</u>	<u>2,31%</u>
Total Certificats de dépôts	<u>2 500 000</u>	<u>2 395 105</u>	<u>2 441 019</u>	<u>11,43%</u>
BTCT				
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021, 7,2%	150 000	139 821	145 243	0,68%
BTCT 52 SEMAINES 22/06/2021, 7,15%	150 000	139 887	144 013	0,67%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, 7,15%	300 000	279 050	286 640	1,34%
Total BTCT	<u>600 000</u>	<u>558 758</u>	<u>575 896</u>	<u>2,69%</u>
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension BTA 14 Octobre 2026, 6,30%, BIAT au 29/03/2021-102J-7,13%	1 700 000	1 699 607	1 704 657	7,98%
Total créances sur opérations de pensions livrées	<u>1 700 000</u>	<u>1 699 607</u>	<u>1 704 657</u>	<u>7,98%</u>
Total Placements monétaires		<u>4 653 470</u>	<u>4 721 572</u>	<u>22,10%</u>

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	2 038 473	2 191 059
Amen Bank Med V	370 203	135 759
Liquidation émissions/rachats	<193 817>	642 942
Intérêts courus sur dépôt à vue	15 023	15 583
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<3 005>	<3 117>
	<u>2 226 877</u>	<u>2 982 226</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Frais de gestion à payer	51 395	49 697
	<u>51 395</u>	<u>49 697</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevances CMF à Payer	1 811	1 618
TCL à payer	219	218
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
Autres frais à payer	-	293
	<u>2 230</u>	<u>2 329</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	17 807 698
Nombre de titres	173 409
Nombre d'actionnaires	190

Souscriptions réalisées

Montant	45 021 879
Nombre de titres	438 417
Nombre d'actionnaires entrants	9

Rachats effectués

Montant	<42 421 001>
Nombre de titres	413 090
Nombre d'actionnaires sortants	26

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	50 560
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	19 804
Régularisations des sommes non distribuables	649

Capital au 31 décembre 2020

Montant	20 479 589
Nombre de titres	198 736
Nombre d'actionnaires	173

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	833 799	845 737
Régularisation du résultat d'exploitation	5 265	<118 995>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	84	86
	839 148	726 828

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur obligations	427 169	524 591
Intérêts sur BTA	327 546	312 748
	<u>754 715</u>	<u>837 339</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	192 996	165 815
Intérêts sur dépôt à vue	56 505	64 696
Intérêts sur billets de trésorerie	38 699	26 691
Revenus de prise en pension	27 348	-
Intérêts sur BTCT	17 140	-
	<u>332 688</u>	<u>257 202</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire	211 569	214 461
	<u>211 569</u>	<u>214 461</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevances CMF	21 157	21 446
Taxation	17 292	9 000
TCL	2 747	2 749
Autres Retenues	639	748
Contribution sociale de solidarité	200	400
	<u>42 035</u>	<u>34 343</u>

5 – FAITS MARQUANTS

En date de 19 avril 2019, SICAV ENTREPRISE SA a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement et justification fiscales. Le 14 octobre 2019, la société a reçu la notification du résultat de vérification fiscale en retenant une pénalité due au défaut de déclaration des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Suite à cette taxation, il a été convenu de liquider cette pénalité selon l'échéancier de remboursement suivant :

- Le 31 Décembre 2019 : 9 000 DT;
- Le 31 Janvier 2020 : 9 000 DT;
- Le 28 Février 2020 : 8 292 DT.

Au 31 décembre 2020, le résultat de la société inclut la charge relative à l'échéancier du 31 janvier et du 28 février soit 17 292 dinars par le biais de l'abonnement quotidien. Cette charge a été liquidée à la recette des finances le 31 janvier et le 28 février 2020.

6-AUTRES INFORMATIONS

6.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	5,472	6,312	5,735	5,445	4,403
Charges de gestion des placements	<1,065>	<1,237>	<1,178>	<1,196>	<0,995>
Revenus nets des placements	4,407	5,075	4,558	4,249	3,408
Autres charges	<0,212>	<0,198>	<0,137>	<0,448>	<0,113>
Résultat d'exploitation (1)	4,196	4,877	4,421	3,801	3,295
Régularisation du résultat d'exploitation	0,026	<0,686>	<0,469>	<0,465>	0,177
Sommes distribuables de l'exercice	4,222	4,191	3,952	3,336	3,472
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,254	0,352	0,314	0,248	0,061
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,100	0,012	0,083	0,134	0,107
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,354	0,364	0,397	0,382	0,168
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,550	5,241	4,818	4,183	3,462
Résultat non distribuable de l'exercice	0,354	0,364	0,397	0,382	0,168
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	<0,051>	<0,044>	<0,039>	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,357	0,313	0,353	0,343	0,171
Distribution de dividende	4,191	3,952	3,335	3,472	3,528
Valeur liquidative	107,272	106,883	106,332	105,362	105,155

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	0,92%*
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,16%	0,12%	0,37%*	0,10%*
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,95%	3,95%*	3,75%*	3,18%*	3,03%*
Actif net moyen	21 117 675	21 406 780	23 532 317	23 050 674	26 485 576

*Ces ratios ont été retraités pour des besoins de comparaison.

6.2 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 , l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 21 372 362 DT, un actif net de 21 318 737 DT et un résultat net de l'exercice de 904 163 DT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 25,79% de l'actif total au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2020.
- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓ La note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que la société a fait objet d'une taxation d'office relative à une pénalité fiscale due au défaut de déclarations des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Cette charge a été comptabilisée par le biais d'abonnement quotidien selon l'échéancier de remboursement s'étalant du 4 décembre 2019 au 28 février 2020.

Le résultat au 31 décembre 2019 inclut seulement la quote-part relative à la première échéance et celui cumulé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclut la quote-part relative aux deuxièmes et troisièmes échéances.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2020. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2020 s'élève à 68 321 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 211 569 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI